

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 92-2026	Modification de maquettes et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027 pour Télécom. <u>Maquettes :</u> - Cycle Initial en Technologies de l'Information de Saint-Etienne (CITISE) - Filière Ingénieur sous Statut Apprenti Image et Photonique, pour la Smart-Industrie (FISA IPSI) - Filière Ingénieur sous Statut Apprenti Informatique et Électronique, pour l'Ingénierie de la données (FISA IEID) - Filière Ingénieur sous Statut Etudiant (FISE) <u>MCCC :</u> - Bachelor Communication Globale et Design Digital - Cycle Initial en Technologies de l'Information (DU CITISE) - Filière Ingénieur sous statut Apprenti (FISA) - Filière Ingénieur sous statut Apprenti (FISE) - Master Design de Communication Innovation et Médiation Numérique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la modification de maquettes et de Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2026-2027 pour Télécom.

Maquettes :

- Cycle Initial en Technologies de l'Information de Saint-Etienne (CITISE)
- Filière Ingénieur sous Statut Apprenti Image et Photonique, pour la Smart-Industrie (FISA IPSI)
- Filière Ingénieur sous Statut Apprenti Informatique et Électronique, pour l'Ingénierie de la données (FISA IEID)
- Filière Ingénieur sous Statut Etudiant (FISE)

MCCC :

- Bachelor Communication Globale et Design Digital
- Cycle Initial en Technologies de l'Information (DU CITISE)
- Filière Ingénieur sous statut Apprenti (FISA)
- Filière Ingénieur sous statut Apprenti (FISE)
- Master Design de Communication Innovation et Médiation Numérique

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 00

Diplôme de Bachelor de Télécom Saint-Etienne

« Communication Globale et Design Digital »

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2026-2027

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.
2. **Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs épreuves.
3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques communs. Chaque bloc peut être sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des notes finales des modules qui le composent. À chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.
4. **Élément à validation séparée** désigne des activités pédagogiques dont la validation ne dépend pas d'une note ; il ne donne pas lieu à des ECTS.
5. **Notation.** Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20.
6. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen est un système de transfert et d'accumulation de crédits. Il est basé sur la charge de travail totale à fournir par un étudiant à plein temps pour atteindre les objectifs d'une année de formation à 60 crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Un élève qui valide un bloc reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Dans ce cas, un grade peut lui être affecté (tableau 1). En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable

Tableau 1 : Principe d'attribution des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances

7. Le cycle de formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres. Chaque année universitaire est découpée en 2 semestres.
8. La troisième année se déroule obligatoirement en alternance.
 - a. Lors de la troisième année, un étudiant n'ayant pas réalisé d'alternance au 31 octobre de l'année suivant la rentrée de septembre, ne pourra être évalué sur ces compétences d'alternant et ne pourra donc valider le module « Apprentissage » du semestre 5.
 - b. En cas de rupture du contrat d'apprentissage en cours de formation, l'apprenti ne pourra valider le module « Apprentissage » du semestre en cours, s'il passe plus de 1 mois sans contrat.
 - c. Pour valider la troisième année, l'apprenti doit avoir passé une durée minimale de 1000h en entreprise sur des missions en lien avec les objectifs de la formation.
9. Dans le cas où la notation sur 20 est utilisée, un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et si toutes les notes finales des modules intégrant plusieurs épreuves soient supérieures ou égales à 6/20. Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé. Dans ce cas, le grade F correspond à une note strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.
10. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :
 - L'évaluation de chaque module
 - La validation de tous les blocs d'enseignement du semestre.
 - La validation des éléments à validation séparée associés au semestre s'il en existe.
11. Tous les modules d'enseignement sont évalués en contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique. Dans le cas où une épreuve fait appel à la remise d'un document, tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée.

- b. En début de module, l'équipe pédagogique précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités concernant l'évaluation du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque bloc d'enseignement donnant droit à des crédits ECTS comporte un nombre minimal d'épreuves égal au nombre d'ECTS. Ces épreuves doivent être réparties entre les modules qui composent le bloc.
 - d. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une épreuve.
 - e. Un module dont la charge totale de travail étudiant dépasse 24h, doit intégrer un minimum de 2 épreuves. Dans ce cas, chaque épreuve est affectée d'un coefficient de pondération permettant le calcul de la note du module. Le coefficient d'une épreuve ne peut pas dépasser 60%.
 - f. Un étudiant n'ayant pas obtenu la note moyenne dans un module dont le résultat est basé sur une évaluation unique, peut demander une deuxième chance qui ne peut être refusée. Cette nouvelle évaluation, qui peut être différente de la première, remplace alors la précédente.
 - g. Si le responsable d'un module juge les résultats d'un étudiant insuffisants, il est en droit d'imposer à cet étudiant une évaluation supplémentaire dont le résultat sera uniquement transmis au jury.
12. Les blocs ou modules d'enseignement composés uniquement d'un projet, de mémoire, d'un workshop, de travaux pratiques ou de stages ainsi que les modules mutualisés avec d'autres formations peuvent déroger respectivement aux articles (11.c), (11.e) et (11.f).
 13. Le jury de semestre examine les résultats obtenus, statue sur la validation du semestre et peut attribuer des mentions aux étudiants admis aux semestres :
 - Mention TRES BIEN : pour une validation uniquement avec des grades A avec au plus 1 grade B
 - Mention BIEN : pour validation uniquement avec des grades A et B avec au plus 1 grade C
 - Mention ASSEZ BIEN : pour une validation uniquement avec des grades A, B et C avec au plus 1 grade D
 14. Dans le cas d'une mobilité académique, les conditions de validation des crédits ECTS correspondants au semestre sont entièrement définies et mises en place par l'établissement d'accueil. L'étudiant ne pourra prétendre à une session de rattrapage à Télécom Saint-Etienne.
 15. Le jury d'année autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen :
 - des résultats des deux semestres
 - des éléments à validation séparée associés à l'année.
 16. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas le passage en année supérieure, il peut prononcer une autorisation de redoublement assortie de conditions et de recommandations consignées dans un contrat pédagogique individuel. L'autorisation de redoubler n'est pas accordée systématiquement, le jury d'année pouvant prononcer l'exclusion. En outre, le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours de la scolarité.
 17. Le jury de diplôme attribue le diplôme de Bachelor et le grade de licence aux étudiants ayant :
 - Validé les deux semestres de la troisième année
 - Acquis les éléments à validation séparée suivants :
 - Un niveau d'anglais supérieur à B1 (supérieur à un score 650 au TOEIC)
 - La validation des engagements citoyens, bénévoles et liés au développement durable prévus dans le cursus.
 - Une expérience internationale d'au moins 4 semaines consécutives à l'étranger.
 - La réussite de l'épreuve orale d'évaluation des compétences.

Dans le cas où l'élève ne valide pas ces éléments, les notes obtenues dans les autres modules sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury de diplôme qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les éléments en question (cachet de la poste faisant foi).
 18. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.
 19. La durée maximale des études au sein de l'école peut être supérieure à 3 années dans les cas suivants : redoublement, période de césure ou dérogation en cas de problèmes de santé graves. Toutefois, la formation ne doit pas être interrompue plus de 3 semestres consécutifs.

C. Assiduité

20. La présence aux activités pédagogiques organisées par l'école est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
21. Une absence doit être signalée et justifiée dans les 48h ouvrées auprès de l'accueil. Passé ce délai ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée.
22. Au-delà de 15 minutes de retard après l'heure prévue, l'enseignant peut refuser l'accès au cours.

23. En 1ère et 2ème année, une absence à une séance d'enseignement peut être justifiée si elle entre notamment dans une des catégories suivantes : problème de santé (avec certificat médical), convocation administrative (sur justificatif). Seul le responsable pédagogique peut décider que l'absence est justifiée sur la base des pièces justificatives fournies par l'étudiant.
24. En troisième année, une absence à une séance d'enseignement est dite justifiée si elle entre dans le cadre des justifications prévues par le code du travail.
25. Les conditions d'apprentissage sont réputées non conformes aux exigences de la formation dès lors que l'une au moins des situations suivantes est constatée au cours d'un semestre :
 - le nombre d'absences injustifiées est strictement supérieur à 13
 - le volume total d'heures d'absence, toutes causes confondues, dépasse 10 % du volume d'heures en présentiel prévu dans la maquette de formation.
 Une seule de ces situations entraîne la mention « défaillant » au semestre, rendant impossible la validation du semestre.
26. En cas d'absence à une épreuve :
 - a. Pour chaque absence justifiée à une épreuve, l'enseignant est en droit d'imposer à l'étudiant un travail différent pour l'évaluer. Dans le cas où la notation sur 20 est utilisée et lorsqu'une absence à une ou plusieurs épreuves d'un même module est justifiée et que les épreuves ne sont pas repassées, les coefficients correspondants aux autres épreuves sont ajustés de façon à ne pas tenir compte de la ou des notes manquantes. Cette règle s'applique si l'étudiant a participé à un nombre d'épreuves couvrant au moins 66% des coefficients prévus pour le calcul de la note finale du module (cf. art. 11.e). Dans le cas contraire, sur décision du jury de semestre, des épreuves de substitution pourront être organisées en fin d'année, avant le jury d'année, pour compléter les évaluations qui n'ont pu avoir lieu.
 - b. Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne la mention « défaillant » au module d'enseignement, rendant impossible la validation du bloc concerné et donc du semestre.
 - c. Dans le cas où une épreuve nécessite un rendu, toute soumission hors délai fait l'objet de pénalités. En cas d'absence de rendu, l'étudiant est déclaré non évaluable et la mention « défaillant » est portée sur son bulletin, rendant impossible la validation du bloc concerné et donc du semestre.

D. Reconnaissance de l'engagement étudiant

27. Certaines activités peuvent permettre l'octroi de points de bonification. La liste des activités permettant d'obtenir des points de bonification, ainsi que la procédure de demande sont décrits dans le livret de l'étudiant de Télécom Saint-Etienne. Le cumul de points de bonifications dont peut bénéficier l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum arrêté par l'Université.
28. Les points de bonification accordés sont répartis sur l'ensemble des blocs d'enseignement du semestre au prorata du nombre d'ECTS.
29. Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre à bonification sur simple justification de leur fonction.

E. Contestation d'une décision de jury

30. Suite à une décision de jury, l'étudiant peut contester ladite décision le concernant en réalisant un certain nombre de recours de façon séquentielle. Les recours se font obligatoirement par écrit.
31. D'abord, auprès du président du jury, si la contestation résulte d'erreurs matérielles dans le report ou le calcul des résultats.
32. Ensuite l'étudiant peut solliciter le réexamen de son cas par recours gracieux adressé au directeur de Télécom Saint-Etienne.
33. L'étudiant peut ensuite adresser un recours gracieux à la présidence de l'Université (auprès de la DFIP).
34. Le délai de recours contentieux de deux mois prend effet dès réception du relevé de notes par l'étudiant.

Annexe : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques.

Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 2 : Niveaux communs de compétences



télécom
saint-étienne

école d'ingénieurs
nouvelles technologies

Diplôme Universitaire CiTiSE

Cycle initial en Technologie
de l'Information de Saint Etienne

MAQUETTES PEDAGOGIQUES

Année universitaire 2026-2027

SEMESTRE 1 : Parcours GEII

Semestre 1			Bilan semestre >		64	231,5	104	3	403	285	687,5	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
1TLCI.A01	Bases théoriques (1)		36	69	6	3	114	96	210	9		
C 1TLCI.A11	Mathématiques pour l'ingénieur (1)	58%	18	48	0	2,25	68,25	53,75	122			
C 1TLCI.A12	Principes de la thermodynamique	16%	9	9	0	0	18	15	33			
C 1TLCI.A13	Optique géométrique	26%	9	12	6	0,75	27,75	27,25	55			
1TLCI.A02	Communication (1)		0	57	0	0	57	40	97	5		
C 1TLCI.A14	Anglais(A)	51%	0	30	0	0	30	20	50			
C 1TLCI.A15	Langue Vivante 2(A)	26%	0	15	0	0	15	10	25			
C 1TLCI.A34	Analyse et communication écrite	23%	0	12	0	0	12	10	22			
1TLCI.A03	Génie Électrique et informatique (1)		28	93,5	42	0	163,5	127	290,5	12		
1TLCI.A18	Systèmes électroniques (1)	32%	9	21	21	0	51	41	92			
1TLCI.A19	Energie (1)	20%	4	16,5	12	0	32,5	25	57,5			
1TLCI.A21	Informatique Industrielle	26%	14	28	0	0	42	34	76			
1TLCI.A22	Système d'information numérique	22%	1	28	9	0	38	27	65			
1TLCI.A04	Projets G (1)		0	12	56	0	68	22	90	4		
C 1TLCI.A23	Méthodologie scientifique	40%	0	12	0	0	12	12	24			
1TLCI.A24	Étude et réalisation pluri technologiques (1)	60%	0	0	56	0	56	10	66			

Modules à validation séparée semestre 1

SEC1	Savoir être et comportement professionnel (1)
------	---

NB : lettre « C » en 1^{ère} colonne pour un module commun au 2 parcours

SEMESTRE 1 : Parcours MP

Semestre 1			Bilan semestre >		102	210	98	3	413	283	696	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
1TLCI.A01	Bases théoriques (1)		36	69	6	3	114	96	210	9		
C 1TLCI.A11	Mathématiques pour l'ingénieur (1)	58%	18	48	0	2,25	68,25	53,75	122			
C 1TLCI.A12	Principes de la thermodynamique	16%	9	9	0	0	18	15	33			
C 1TLCI.A13	Optique géométrique	26%	9	12	6	0,75	27,75	27,25	55			
1TLCI.A02	Communication (1)		0	57	0	0	57	40	97	5		
C 1TLCI.A14	Anglais(A)	51%	0	30	0	0	30	20	50			
C 1TLCI.A15	Langue Vivante 2(A)	26%	0	15	0	0	15	10	25			
C 1TLCI.A34	Analyse et communication écrite	23%	0	12	0	0	12	10	22			
1TLCI.A05	Mesures physiques (1)		66	72	72	0	210	120	330	12		
1TLCI.A25	Conversion d'énergie	19%	14	14	16	0	44	20	64			
1TLCI.A26	Chimie (1)	25%	18	18	16	0	52	30	82			
1TLCI.A27	Métrologie	15%	8	8	16	0	32	19	51			
1TLCI.A28	Systèmes électriques	21%	12	12	16	0	40	28	68			
1TLCI.A29	Traitement des données	6%	4	6	0	0	10	6	16			
1TLCI.A31	Algorithmique et informatique	8%	8	10	0	0	18	10	28			
1TLCI.A32	Conception mécanique	6%	2	4	8	0	14	7	21			
1TLCI.A06	Projets M (1)		0	12	20	0	32	27	59	4		
C 1TLCI.A23	Méthodologie scientifique	40%	0	12	0	0	12	12	24			
1TLCI.A33	Projet MP (1) : Étude métrologique d'un capteur	60%	0	0	20	0	20	15	35			

Modules à validation séparée semestre 1

SEC1	Savoir être et comportement professionnel (1)
------	---

SEMESTRE 2 : Parcours GEII

Semestre 2			Bilan semestre >		66	212,5	129	3,75	411	277,25	688,5	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
1TLCI.P01	Bases théoriques (2)		45	76,5	6	3,75	131,3	130,25	261,5	12		
C 1TLCI.P11	Mathématiques pour l'ingénieur (2)	50%	18	49,5	0	2,25	69,75	60,25	130			
C 1TLCI.P12	Électrostatique	27%	15	15	0	1,5	31,5	40	71,5			
C 1TLCI.P13	Mécanique du point	23%	12	12	6	0	30	30	60			
1TLCI.P02	Communication (2)		0	57	0	0	57	43	100	3		
C 1TLCI.P14	Anglais (2)	50%	0	30	0	0	30	20	50			
C 1TLCI.P15	Langue Vivante 2 (2)	25%	0	15	0	0	15	10	25			
C 1TLCI.P32	Communication interpersonnelle	25%	0	12	0	0	12	13	25			
1TLCI.P03	Génie Électrique et informatique (2)		21	63	63		147	70	217	10		
1TLCI.P17	Systèmes électroniques (2)	32%	7	27	12	0	46	23	69			
1TLCI.P18	Energie (2)	22%	5	15	12	0	32	15	47			
1TLCI.P19	Informatique Embarquée (Microcontrôleur)	22%	3	12	18	0	33	15	48			
1TLCI.P21	Automatismes	24%	6	9	21	0	36	17	53			
1TLCI.P04	Projets G (2)		0	16	60	0	76	34	110	5		
C 1TLCI.P22	Projet de Physique	36%	0	16	0	0	16	24	40			
1TLCI.P23	Étude et réalisation pluri technologiques (2)	64%	0	0	60	0	60	10	70			

Modules à validation séparée semestre 2

SEC2	Savoir être et comportement professionnel (2)
------	---

SEMESTRE 2 : Parcours MP

Semestre 2			Bilan semestre >		77	193,5	114	3,75	388,25	287,25	675,5	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
1TLCI.P01	Bases théoriques (2)		45	76,5	6	3,75	131,25	130,25	261,5	12		
C 1TLCI.P11	Mathématiques pour l'ingénieur (2)	50%	18	49,5	0	2,25	69,75	60,25	130			
C 1TLCI.P12	Électrostatique	27%	15	15	0	1,5	31,5	40	71,5			
C 1TLCI.P13	Mécanique du point	23%	12	12	6	0	30	30	60			
1TLCI.P02	Communication (2)		0	57	0	0	57	43	100	3		
C 1TLCI.P14	Anglais (2)	50%	0	30	0	0	30	20	50			
C 1TLCI.P15	Langue Vivante 2 (2)	25%	0	15	0	0	15	10	25			
C 1TLCI.P32	Communication interpersonnelle	25%	0	12	0	0	12	13	25			
1TLCI.P05	Mesures physiques (2)		32	32	84	0	148	78	226	10		
1TLCI.P24	Matériaux (1)	26%	12	12	16	0	40	20	60			
1TLCI.P25	Chimie (2)	16%	4	4	16	0	24	12	36			
1TLCI.P26	Thermique	16%	4	4	16	0	24	12	36			
1TLCI.P27	Informatique d'instrumentation	16%	4	4	16	0	24	12	36			
1TLCI.P28	Électronique	19%	6	6	16	0	28	14	42			
1TLCI.P29	Métrologie	7%	2	2	4	0	8	8	16			
1TLCI.P06	Projets M (2)		0	28	24	0	52	36	88	5		
C 1TLCI.P22	Projet de Physique	36%	0	16	0	0	16	24	40			
1TLCI.P31	Projet MP (2) : Réalisation d'une mesure complexe	64%	0	12	24	0	36	12	48			

Modules à validation séparée semestre 2

SEC2	Savoir être et comportement professionnel (2)
------	---

SEMESTRE 3 : Parcours GEII

Semestre 3			Bilan semestre >		68	220,5	75	4,5	368	293,75	661,8	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
2TLCI.A01	Bases théoriques (3)		48	79,5	0	4,5	132	128,25	260,25	11		
C 2TLCI.A11	Mathématiques pour l'ingénieur (3)	51%	18	49,5	0	2,25	69,75	63,25	133			
C 2TLCI.A12	Magnétostatique et induction	28%	15	15	0	1,5	31,5	40	71,5			
C 2TLCI.A13	Physique des Ondes	21%	15	15	0	0,75	30,75	25	55,75			
2TLCI.A02	Communication (3)		0	60	0		60	40	100	4		
C 2TLCI.A14	Anglais (3)	50%	0	30	0	0	30	20	50			
C 2TLCI.A15	Langue Vivante 2 (3)	25%	0	15	0	0	15	10	25			
C 2TLCI.A16	Entreprise et communication	25%	0	15	0	0	15	10	25			
2TLCI.A03	Génie Électrique et Informatique (3)		20	78	75	0	173	58,5	231,5	10		
2TLCI.A17	Systèmes électroniques (3)	14%	3	9	12	0	24	8	32			
2TLCI.A18	Energie (3)	14%	3	9	12	0	24	8	32			
2TLCI.A19	Automatique (asservissement et régulation)	13%	1	10,5	12	0	23,5	8	31,5			
2TLCI.A21	Programmation orientée objet	14%	3	12	9	0	24	8	32			
2TLCI.A22	Réseaux	17%	4	13,5	12	0	29,5	10,5	40			
2TLCI.A23	Programmation embarquée	14%	3	12	9	0	24	8	32			
2TLCI.A24	Capteurs & Vision	14%	3	12	9	0	24	8	32			
2TLCI.A04	Projets GM (3)		0	3	0	0	3	67	70	5		
C 2TLCI.A25	Projet TIPE	100%	0	3	0	0	3	67	70			

Modules à validation séparée semestre 3

SEC3	Savoir être et comportement professionnel (3)
------	---

SEMESTRE 3 : Parcours MP

Semestre 3			Bilan semestre >		94	188,5	84	4,5	371	297,25	668,3	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
2TLCI.A01	Bases théoriques (3)		48	79,5	0	4,5	132	128,25	260,25	11		
C 2TLCI.A11	Mathématiques pour l'ingénieur (3)	51%	18	49,5	0	2,25	69,75	63,25	133			
C 2TLCI.A12	Magnétostatique et induction	28%	15	15	0	1,5	31,5	40	71,5			
C 2TLCI.A13	Physique des Ondes	21%	15	15	0	0,75	30,75	25	55,75			
2TLCI.A02	Communication (3)		0	60	0		60	40	100	4		
C 2TLCI.A14	Anglais (3)	50%	0	30	0	0	30	20	50			
C 2TLCI.A15	Langue Vivante 2 (3)	25%	0	15	0	0	15	10	25			
C 2TLCI.A16	Entreprise et communication	25%	0	15	0	0	15	10	25			
2TLCI.A05	Mesures physiques (3)		46	46	84	0	176	62	238	10		
2TLCI.A26	Mécanique des fluides et vide	16%	8	8	12	0	28	10	38			
2TLCI.A27	Métrologie et Qualité	16%	8	8	12	0	28	10	38			
2TLCI.A28	Conditionnement signal & pilotage d'instruments	26%	10	10	24	0	44	18	62			
2TLCI.A29	Matériaux (2)	16%	8	8	12	0	28	10	38			
2TLCI.A31	Techniques spectroscopiques	13%	6	6	12	0	24	6	30			
2TLCI.A32	Acoustique et mécanique vibratoire	13%	6	6	12	0	24	8	32			
2TLCI.A04	Projets GM (3)		0	3	0	0	3	67	70	5		
C 2TLCI.A25	Projet TIPE	100%	0	3	0	0	3	67	70			

Modules à validation séparée semestre 3

SEC3	Savoir être et comportement professionnel (3)
------	---

SEMESTRE 4 : Parcours GEII

Semestre 4		Bilan semestre >	48	146	65	1,5	261	498,5	759	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS
2TLCI.P01	Bases théoriques (4)		30	60	6	1,5	97,5	82,5	180	8
C 2TLCI.P11	Mathématiques pour l'ingénieur (4)	60%	15	39	0	1,5	55,5	50,5	106	
C 2TLCI.P12	Électromagnétisme et Interférences	40%	15	21	6	0	42	32	74	
2TLCI.P02	Communication (4)		0	35	0	0	35	40	75	3
C 2TLCI.P13	Anglais (D)	67%	0	20	0	0	20	30	50	
C 2TLCI.P14	Connaissance des entreprises	33%	0	15	0	0	15	10	25	
2TLCI.P03	Génie Électrique et Informatique (4)		13	42	33	0	88	32	120	5
2TLCI.P15	Traitement numérique des images	23%	3	9	6	0	18	8	26	
2TLCI.P16	Électronique pour les modulations numériques	27%	4	12	9	0	25	8	33	
2TLCI.P17	Bases de données et interfaçage	26%	3	12	9	0	24	8	32	
2TLCI.P18	Réseaux et transmission	24%	3	9	9	0	21	8	29	
2TLCI.P04	Projets G (4)		5	6	20	0	31	64	95	4
2TLCI.P19	Projet informatique C#	65%	2	6	0	0	8	54	62	
2TLCI.P21	Étude et réalisation pluri technologiques (4)	35%	3	0	20	0	23	10	33	
2TLCI.P05	STAGE G		0	3	6	0	9	280	289	10
2TLCI.P22	STAGE G (dont préparation à l'habilitation électrique)	100%	0	3	6	0	9	280	289	

Modules à validation séparée semestre 4

SEC4	Savoir être et comportement professionnel (4)
------	---

SEMESTRE 4 : Parcours MP

Semestre 4			Bilan semestre >		62	130	70	1,5	263,5	478,5	742	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS		
2TLCI.P01	Bases théoriques (4)		30	60	6	1,5	97,5	82,5	180	8		
C 2TLCI.P11	Mathématiques pour l'ingénieur (4)	60%	15	39	0	1,5	55,5	50,5	106			
C 2TLCI.P12	Électromagnétisme et Interférences	40%	15	21	6	0	42	32	74			
2TLCI.P02	Communication (4)		0	35	0	0	35	40	75	3		
C 2TLCI.P13	Anglais (D)	67%	0	20	0	0	20	30	50			
C 2TLCI.P14	Connaissance des entreprises	33%	0	15	0	0	15	10	25			
2TLCI.P06	Techniques Instrumentales (4)		32	32	52	0	116	40	156	5		
2TLCI.P23	Chaînes de mesure	21%	6	6	12	0	24	8	32			
2TLCI.P24	Energie et environnement	21%	6	6	12	0	24	8	32			
2TLCI.P25	Analyses chromatographique et électrochimique	24%	8	8	12	0	28	10	38			
2TLCI.P26	Électronique numérique et imagerie	13%	6	6	4	0	16	6	22			
2TLCI.P27	Compatibilité électromagnétique	21%	6	6	12	0	24	8	32			
2TLCI.P07	Projets M (4)		0	0	12	0	12	36	48	4		
2TLCI.P28	Projet MP : Mesures ou Essais normalisés	100%	0	0	12	0	12	36	48			
2TLCI.P08	STAGE M		0	3	0	0	3	280	283	10		
2TLCI.P29	STAGE M	100%	0	3	0	0	3	280	283			

Modules à validation séparée semestre 4

SEC4	Savoir être et comportement professionnel (4)
------	---

SEMESTRE de renforcement

Bilan semestre >										
			0	351	0		0	351	372	723
										0
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	Khôlles	h EDT	h travail perso	total	ECTS
1TLCI.P07	Socle Mathématique		0	171	0	0	171	189	360	
1TLCI.P32	Mathématiques	100%	0	171	0	0	171	189	360	
1TLCI.P08	Socle de Sciences Physiques		0	117	0	0	117	123	240	
1TLCI.P33	Sciences physiques	100%	0	117	0	0	117	123	240	
1TLCI.P09	Anglais		0	63	0		63	60	123	
1TLCI.P34	Anglais	100%	0	63	0	0	63	60	123	

Diplôme Universitaire CiTiSE

Cycle initial en Technologie
de l'Information de Saint Etienne

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des
CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2026-2027

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Contexte de la formation

Télécom Saint-Etienne participe au concours post-bac intitulé Geipi Polytech. Le Geipi Polytech est un groupement d'écoles publiques d'ingénieurs qui délivrent toutes un diplôme reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur. Il organise un concours commun ouvert aux élèves de Terminale. Les candidats reçus intègrent une formation qui doit les conduire au titre d'ingénieur après 5 ans de formation.

Ce cycle initial de formation menant jusqu'à un niveau BAC+2, propose un dispositif innovant où l'élève, avant d'intégrer la formation d'ingénieur, peut obtenir un diplôme ou un niveau de formation reconnu. Pour mener à bien cet objectif, le cycle initial de formation est réalisé en partenariat très étroit avec l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne (département Génie Électrique et Informatique Industrielle et département Mesures Physiques) et la Faculté des Sciences et Techniques. Les programmes ont été mis au point afin de couvrir l'ensemble des objectifs du DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle ou du DUT Mesures Physiques (selon le parcours de l'étudiant) et de la licence de physique, tout en assurant les compléments de formation nécessaires à la préparation au cycle ingénieur.

Partenaires de la formation

La formation est organisée en partenariat étroit entre la Faculté des Sciences et Techniques, l'IUT de Saint-Étienne (département GEII et département MP) et Télécom Saint-Etienne, 3 composantes de l'Université Jean Monnet Saint Etienne.

Condition d'accès

L'accès à la formation est régi par le concours national Post-Bac intitulé Geipi Polytech (Groupement d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à parcours Intégré). Ce concours commun est national et ouvert aux élèves de Terminale. Les candidats reçus intègrent un parcours de formation d'ingénieur en 5 ans. Le nombre de places ouvertes dans le cycle CITISE est limité et publié chaque année par le concours.

Conditions générales

Glossaire et définitions

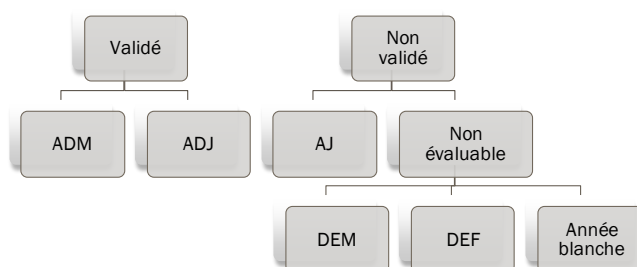
- Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.
- Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.
- Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. À chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.
- Notation.** Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20, excepté pour les modules à validation séparée qui sont soit validés soit non validés.
- ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade. Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Ces grades sont définis selon le tableau suivant.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Échec	Légèrement insuffisant
F	Échec	Insuffisant

Tableau 1 : Définition des grades. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

- Le **bulletin de notes** désigne le détail des résultats de l'étudiant durant une période de la formation (semestre ou année) après délibération du jury concerné.
- Les statuts de l'étudiant inscrits sur le bulletin de notes explicitant la validation ou la non validation d'une année ou d'un semestre d'enseignement sont les suivants :
 - ADM** pour « **Admis** » désigne le statut d'un étudiant ayant validé toutes les obligations requises de l'année ou du semestre.
 - AJ** pour « **Ajourné** » désigne le statut d'un étudiant qui a suivi toutes les évaluations académiques prévues et n'ayant pas atteint les objectifs pédagogiques de l'année ou du semestre.

- c. **ADJ** pour « **Admis sur décision de jury** » désigne le statut d'un étudiant n'ayant pas complètement validé les obligations requises de l'année ou du semestre mais déclaré Admis par le jury.
- d. **DEM** pour « **Démission** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable ayant démissionné au cours du semestre.
- e. Le terme « **Année Blanche** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable n'ayant pu terminer sa formation pour raison médicale. L'année entamée n'est pas comptabilisée comme une année de formation au sein de l'école.
- f. **DEF** pour « **Défaillant** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable pour toute autre raison que les 2 cas précédents.



8.

Figure 1 : Différents statuts possibles après délibération du jury

Organisation du contrôle des connaissances

- 9. Le diplôme est organisé en deux années de formation, chaque année étant composée de deux semestres.
- 10. Chaque semestre est composé de modules différents.
- 11. Tous les modules d'enseignement sont évalués en contrôle continu intégral en session unique. Chaque enseignant responsable de module d'enseignement précise auprès des étudiants les modalités d'évaluation. Dans le cas où l'évaluation fait appel à la remise d'un document (projets, TP, ...), tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée à l'évaluation.
- 12. Un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 (grade A, B, C, D ou E) et que tous les modules composant ce bloc aient une note finale supérieure ou égale à 6/20. Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé : le grade F sanctionne alors une note au bloc strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.
- 13. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :
 - Que l'évaluation de l'étudiant pour chacun des modules ait pu être effectuée par les enseignants
 - La validation de tous les blocs du semestre
 - La validation des blocs à validation séparée associés au semestre
- 14. Le jury de semestre peut attribuer des mentions aux étudiants admis aux semestres :
 - Mention TRES BIEN : pour une validation uniquement avec des grades A avec au plus 1 grade B
 - Mention BIEN : pour validation uniquement avec des grades A et B avec au plus 1 grade C
 - Mention ASSEZ BIEN : pour une validation uniquement avec des grades A, B et C avec au plus 1 grade D

15. A l'issue du semestre 1, le jury peut proposer à un étudiant ajourné de suivre un semestre de renforcement, destiné à consolider son socle de connaissances, pour lui permettre de réussir son cursus d'ingénieur. Cette proposition est soumise aux conditions suivantes :
 - a. Le semestre de renforcement se déroule au semestre de printemps.
 - b. Il ne peut s'effectuer qu'une seule fois au cours du cycle CITISE.
 - c. Il ne peut être suivi après redoublement de la première année.
 - d. Le nombre de places dans ce semestre de renforcement est limité à 24.
 - e. L'étudiante ou l'étudiant peut refuser le semestre de renforcement et poursuivre en semestre 2
 - f. La validation du semestre de renforcement est obtenue avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans chaque module du semestre.
 - g. Les étudiants ayant validé le semestre de renforcement, recommencent à la rentrée suivante le semestre 1, mais cela n'est pas compté comme un redoublement.
 - h. Les étudiants n'ayant pas validé le semestre de renforcement ne sont pas autorisés à poursuivre dans le cycle CITISE.
16. Le jury d'année valide ou ne valide pas l'année, après examen des résultats des deux semestres :
 - a. Semestres 1 et 2 pour l'année 1.
 - b. Semestres 3 et 4 pour l'année 2.
17. Le passage en deuxième année est soumis à la validation par le jury d'année de l'année 1. Dans tous les cas, sauf décision contraire du jury, le passage sera refusé si dans les cas suivants :
 - a. Présence d'au moins un grade F sur l'ensemble des résultats de l'année 1.
 - b. Présence de 2 grades Fx ou plus sur l'ensemble des résultats de l'année 1.
18. L'autorisation de redoubler une année n'est pas accordée systématiquement, le jury pouvant prononcer l'exclusion. En outre le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours du cycle CITISE. Les redoublants peuvent être autorisés à conserver certaines notes sur décision du jury d'année.
19. Le diplôme est attribué aux étudiants ayant validé la deuxième année.
20. La validation du diplôme permet l'entrée en cursus ingénieur à Télécom Saint-Etienne.

Assiduité

21. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
22. Une absence doit obligatoirement être signalée dans les 48h ouvrées et les justificatifs doivent être transmis au plus tard le jour du retour à l'école. En cas de non-respect des délais ou en l'absence de justification recevable, l'absence est considérée comme injustifiée.
23. Une absence à une séance d'enseignement peut être justifiée si elle entre notamment dans une des catégories suivantes : problème de santé (avec certificat médical), convocation administrative (sur justificatif). Seul le responsable pédagogique peut décider que l'absence est justifiée sur la base des pièces justificatives fournies par l'étudiant.

24. Des absences répétées et non justifiées sont transmises à la commission « Savoir Être & Comportement ». Au-delà de 13 absences injustifiées, l'étudiant est déclaré « défaillant » au semestre et son bulletin de notes n'est pas calculé.
25. Lorsqu'une absence à une épreuve est justifiée, l'enseignant est en droit d'imposer à l'étudiant un travail différent pour l'évaluer. Dans le cas où la notation sur 20 est utilisée et lorsqu'une absence à une ou plusieurs épreuves d'un même module est justifiée et que les épreuves ne sont pas repassées, les coefficients correspondants aux autres épreuves sont ajustés de façon à ne pas tenir compte de la ou des notes manquantes. Cette règle s'applique si l'étudiant a participé à un nombre d'épreuves couvrant au moins 66% des coefficients prévus pour le calcul de la note finale du module (cf. art. 11). Dans le cas contraire, une ou plusieurs épreuves de substitution sont organisées pour atteindre ce seuil.
26. Toute absence non justifiée à un contrôle entraîne l'attribution de la note zéro.

Savoir être et comportement

27. Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre sur justification à une bonification.
28. Les étudiants œuvrant pour le compte de l'école ou pour des associations domiciliées à Télécom Saint-Etienne peuvent également bénéficier de bonifications. Ces bonifications sont étudiées par la commission « Savoir Être & Comportement » sur demande explicite de l'intéressé. La commission transmet ensuite ses recommandations au jury (voir article 30). Le contenu des dossiers et les possibilités de bonification sont explicités dans une convention spécifique signée entre l'association et l'école.
29. Le cumul avec d'autres bonifications dont peut bénéficier l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum arrêté par l'Université.
30. La commission « Savoir Être & Comportement » statue sur la validation du bloc semestriel intitulé « Savoir être et comportement professionnel ». Elle transmet également la bonification accordée qui sera répartie sur l'ensemble des blocs d'enseignement du semestre, au prorata du nombre d'ECTS.
31. Les infractions aux dispositions du règlement intérieur ou du règlement des études durant la formation sont transmises à la commission « Savoir Être & Comportement ».
32. La commission « Savoir Être & Comportement » est également informée en cas de plagiat. Il est rappelé que tout étudiant qui remet un document écrit servant à évaluer ses connaissances dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de paragraphe ou de passage entier résultant du travail d'autrui. Seules les courtes citations sont permises si le nom de leur auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués.

Contestation d'une décision de jury

- 33. Suite à une décision de jury, l'étudiant peut contester ladite décision le concernant en réalisant un certain nombre de recours de façon séquentielle. Les recours se font obligatoirement par écrit.
- 34. D'abord, auprès du président du jury, si la contestation résulte d'erreurs matérielles dans le report ou le calcul des notes.
- 35. Ensuite l'étudiant peut solliciter le réexamen de son cas par recours gracieux adressé au directeur de Télécom Saint-Etienne.
- 36. L'étudiant peut ensuite adresser un recours gracieux à la présidence de l'Université (auprès de la DFIP).
- 37. Le délai de recours contentieux de deux mois prend effet dès réception du relevé de notes par l'étudiant.

Annexe : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques.

Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 2 : Niveaux communs de compétences

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Par la voie de l'apprentissage

- Image et Photonique, pour la Smart Industrie
- Informatique et Electronique, pour l'Ingénierie de la Donnée
- Numérique Responsable

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2026-2027

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Module** désigne un enseignement composé de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et éventuellement des projets. Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.
2. **Bloc**. Un bloc d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. À chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'apprenti.
3. **Semestre**. Un semestre désigne une période d'enseignements. L'année est découpée en 2 semestres.
4. **Notation**. Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20, excepté pour les modules à validation séparée qui sont soit validés soit non validés.
5. **Évaluation de substitution**. Évaluation obligatoire en cas d'absence justifiée à une évaluation.
6. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des apprentis est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des apprentis, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade défini selon le tableau suivant. Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. En cas d'effectif apprenti trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des apprentis ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable

Tableau 1 : Définition des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances

7. Le cycle de formation se déroule sur la durée du contrat d'apprentissage soit trois années.
 - a. En début de formation, un candidat n'ayant pas réalisé d'alternance au 1^{er} décembre de l'année suivant la rentrée de septembre, ne pourra être évalué sur ces compétences d'alternant et ne pourra donc valider le bloc « Apprentissage ».
 - b. En cas de rupture du contrat d'apprentissage en cours de formation, l'apprenti ne pourra valider le bloc « Apprentissage » de l'année en cours, s'il passe plus de 2 mois sans contrat.
8. Tous les modules d'enseignement sont évalués en contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique. Toute évaluation y compris sous forme de rendu a lieu durant une période académique.
 - b. En début de module, l'équipe pédagogique précise auprès des apprentis l'organisation temporelle ainsi que les modalités de toutes les évaluations du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une évaluation donnant lieu à notation.
 - d. Dans le cas où l'évaluation fait appel à la remise d'un document, tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée.
 - e. Selon la charge totale de travail de l'apprenant associée au module, le nombre minimum d'évaluations équitablement réparties dans le déroulement pédagogique du module est donné par le tableau 2. Dans le cas de plusieurs évaluations, chacune est affectée d'un coefficient de pondération permettant le calcul de la note du module. Tout module comprenant des heures de CM et/ou de TD devra comporter au moins une évaluation individuelle. Les modules d'enseignement composés uniquement d'un projet ou de travaux pratiques, les modules du bloc apprentissage et les modules à validation séparée peuvent déroger à ces règles.

Charge totale de travail de l'apprenant (Voir maquette pédagogique)	Nombre minimum d'évaluations du module donnant lieu à notation
Entre 1 et 23 heures	1
Entre 24 et 49 heures	2
Au-delà de 50 heures	3

Tableau 2 : Nombre minimal d'évaluation dans un module en fonction de sa charge

9. Un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 (grade A, B, C, D ou E). Le grade F est attribué au bloc si la note est strictement inférieure à 8/20. Le grade Fx est attribué si la note au bloc est inférieure à 10/20 ou supérieure ou égale à 8/20
10. Le jury de semestre examine les résultats obtenus et statue sur la validation du semestre. La validation d'un semestre implique, sauf décision contraire du jury, l'évaluation de l'apprenti pour chaque module et la validation de tous les blocs du semestre. L'apprenti peut prétendre à une bonification, que le jury ventilera sur les notes de blocs, au bénéfice de l'apprenti. La bonification peut être issue du service des sports (bornée à 0.2 points), d'un engagement individuel au service du collectif (bornée à 0.2 points).
11. Le jury d'année autorise la validation de l'année après examen de tous les résultats de l'année et des modules à validation séparée s'il en existe (cf. tableaux enseignements). La validation d'une année nécessite, sauf décision contraire du jury, l'obtention de tous les crédits. Le jury peut exceptionnellement autoriser le passage à condition que l'apprenti ait au maximum 1 bloc non validé sur l'année écoulée. Le bloc non validé devra être rattrapé impérativement au cours de l'année suivante, selon les consignes du jury formalisées dans un contrat pédagogique.
12. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas l'année, la décision sur la poursuite de la formation est prise en accord avec les parties du contrat d'apprentissage selon les règles régies par le code du travail.
13. Les apprenants en formation continue ont la possibilité de préparer leur diplôme par blocs. Les modalités d'études sont précisées dans un contrat pédagogique spécifique.
14. La validation d'un minimum de 9 semaines à l'international est imposée à l'apprenti.
15. À l'issue du cursus, le jury de diplôme attribue le titre d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne aux apprentis ayant :
 - obtenu les 180 crédits ECTS de la formation
 - validé l'expérience internationale
 - fait la preuve d'un niveau B2 en anglais (comparable au score 800 au TOEIC).
 Dans le cas où l'apprenti ne satisfait pas à ces 2 dernières conditions, les notes obtenues et les éléments validés sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les 2 conditions en question (cachet de la poste faisant foi).
16. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.

C. Assiduité

17. La présence à tous les enseignements est obligatoire. Une feuille d'émargement signée par les apprenants et les intervenants transmise à la scolarité à l'issue de la séance.
18. Toute absence doit être signalée et justifiée dans les 48h ouvrées auprès de la scolarité par mail à scoFISA1, scoFISA2 ou scoFISA3@telecom-st-etienne.fr.
19. Une absence à une séance d'enseignement ou à toute évaluation est dite justifiée si elle entre dans le cadre des justifications prévues par le code du travail et obligatoirement soumise à validation auprès de la scolarité.
20. Lorsqu'une absence à une évaluation est justifiée (après vérification auprès du gestionnaire de scolarité concerné), l'apprenti doit rattraper l'évaluation. Lors du rattrapage, sa présence doit être confirmée par une fiche d'émargement spécifique. L'enseignant pourra proposer pour cette évaluation de substitution un travail de type différent.
21. Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note zéro à cette évaluation.

D. Contestation d'une décision de jury

22. Suite à une décision de jury, l'apprenti peut contester ladite décision le concernant en réalisant un certain nombre de recours de façon séquentielle. Les recours se font obligatoirement par écrit.
23. D'abord, auprès du président du jury, si la contestation résulte d'erreurs matérielles dans le report ou le calcul des notes.
24. Ensuite l'apprenti peut solliciter le réexamen de son cas par recours gracieux adressé au directeur de Télécom Saint-Etienne.
25. L'apprenti peut ensuite adresser un recours gracieux à la présidence de l'Université (auprès de la DFIP).
26. Le délai de recours contentieux de deux mois prend effet dès réception du relevé de notes par l'apprenti.

Annexe : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques.
Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 3 : Niveaux communs de compétences

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Spécialité Informatique et Electronique
Par la voie de l'apprentissage

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Année universitaire 2026-2027

Semestre 5

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLDE.A04	Outils pour l'ingénierie de la donnée (S05)		24	36	0	60	50	110	5
3TLDE.A19	Techniques mathématiques	44%	12	12	0	24	25	49	
3TLDE.A21	Probabilités	40%	12	12	0	24	20	44	
3TLDE.A22	Législation numérique	16%	0	12	0	12	5	17	
3TLDE.A05	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S05)		24	72	0	96	80	176	8
3TLDE.A23	Algorithmique & Structures de données (S5)	48%	15	30	0	45	40	85	
3TLDE.A24	Bases de données relationnelles	38%	6	30	0	36	30	66	
3TLDE.A25	Design des usages	14%	3	12	0	15	10	25	
3TLDE.A06	Infrastructures, architectures et système (S05)		33	27	9	69	50	119	5
3TLDE.A26	Système, OS et composants pour les systèmes embarqués (S5)	59%	18	19,5	3	40,5	30	70,5	
3TLDE.A27	Instrumentation et captation (S5)	41%	15	7,5	6	28,5	20	48,5	
3TLFA.A01	Projets Innovation (S05)		3	27	14	44	36	80	3
c 3TLFA.A11	Enjeux sociétaux	27%	0	12	0	12	10	22	
c 3TLFA.A12	Gestion de projet (S5)	11%	3	3	0	6	3	9	
c 3TLFA.A13	Sobriété numérique et écoconception	19%	0	12	0	12	3	15	
c 3TLFA.A14	Projet innovation : Spécifications techniques (S5)	43%	0	0	14	14	20	34	
3TLFA.A02	Apprentissage (S05)		0	10	0	10	20	30	9
c 3TLFA.A15	Apprentissage en entreprise - Semestre 5		Périodes d'alternance en entreprise						
c 3TLFA.A16	Vie de l'apprentissage S5		0	6	0	6	6	12	
c 3TLFA.A17	Journée des maîtres d'apprentissage 1	100%	0	4	0	4	14	18	
Élément à validation séparée									
3TLFA.A03	Compétence linguistique (S05)		0	18	0	18	20	38	
c 3TLFA.A18	Niveau en langue anglaise (S5)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 6

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLDE.P01	Outils pour l'ingénierie de la donnée (S06)		30	54	0	84	80	164	7
3TLDE.P11	Outils numériques	40%	9	27	0	36	30	66	
3TLDE.P12	Statistiques	33%	12	12	0	24	30	54	
3TLDE.P13	Analyse de la donnée	27%	9	15	0	24	20	44	
3TLDE.P02	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S06)		12	24	0	36	30	66	3
3TLDE.P14	Algorithmique et structures de données (S6)	67%	9	15	0	24	20	44	
3TLDE.P15	Visualisation des données	33%	3	9	0	12	10	22	
3TLDE.P03	Infrastructures, architectures et système (S06)		15	33	33	81	50	131	7
3TLDE.P16	Système, OS et composants pour les systèmes embarqués (S6)	39%	6	10,5	15	31,5	20	51,5	
3TLDE.P17	Instrumentation et captation (S6)	30%	0	10,5	9	19,5	20	39,5	
3TLDE.P18	Chaînes de télécommunications	31%	9	12	9	30	10	40	
3TLFA.P04	Projets Innovation (S06)		6	27	28	61	40	101	4
c 3TLFA.P23	Gestion de projet (S6)	15%	0	9	0	9	6	15	
c 3TLFA.P13	Communication	23%	6	12	0	18	5	23	
c 3TLFA.P24	Projet innovation : spécifications techniques (S6)	53%	0	0	28	28	26	54	
c 3TLFA.P16	Veille technologique et initiation à la recherche	9%	0	6	0	6	3	9	
3TLFA.P05	Apprentissage (S06)		0	7	0	7	40	47	9
c 3TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 6		Périodes d'alternance en entreprise						
c 3TLFA.P26	Vie de l'apprentissage S6		0	6	0	6	6	12	
c 3TLFA.P21	Soutenance année 1	100%	0	1	0	1	34	35	
Élément à validation séparée									
3TLFA.P06	Compétence linguistique (S06)		0	18	0	18	20	38	
c 3TLFA.P27	Niveau en langue anglaise (S6)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 7

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLDE.A01	Fondamentaux pour l'ingénierie de la donnée (S07)		24	54	0	78	65	143	6
4TLDE.A11	Statistiques inférentielles	30%	12	12	0	24	20	44	
4TLDE.A21	Base de données non relationnelles	38%	6	18	0	24	30	54	
4TLDE.A22	Génie logiciel et techniques de versioning	32%	6	24	0	30	15	45	
4TLDE.A02	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S07)		21	54	0	75	60	135	6
4TLDE.A14	Système d'information et gestion des données	59%	12	33	0	45	35	80	
4TLDE.A23	Gestion des Données Numériques	41%	9	21	0	30	25	55	
4TLDE.A03	Infrastructures, architectures et système (S07)		24	30	9	63	50	113	4
4TLDE.A18	Physique des transmissions	51%	12	12	9	33	25	58	
4TLDE.A24	Développement C pour l'embarqué	49%	12	18	0	30	25	55	
4TLFA.A01	Projets Innovation (S07)		0	27	24	51	40	91	4
c 4TLFA.A11	Technique de créativité, écoconception et cycle de vie (S7)	24%	0	12	0	12	3	15	
c 4TLFA.A12	Projet innovation : prototype (S7)	50%	0	0	24	24	30	54	
c 4TLFA.A13	Gestion de projet (S7)	26%	0	15	0	15	7	22	
4TLFA.A02	Apprentissage (S07)		0	6	0	6	3	9	10
c 4TLFA.A14	Apprentissage en entreprise - Semestre 7		Périodes d'alternance en entreprise						
c 4TLFA.A15	Vie de l'apprentissage S7	100%	0	6	0	6	3	9	
Élément à validation séparée									
4TLFA.A03	Compétence linguistique (S07)		0	18	0	18	20	38	
c 4TLFA.A16	Niveau en langue anglaise (S7)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 8

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLDE.P01	Fondamentaux pour l'ingénierie de la donnée (S08)		15	33	18	66	50	116	4
4TLDE.P11	Gestion des réseaux et des solutions de sauvegarde	64%	9	18	18	45	30	75	
4TLDE.P12	Programmation orientée objet en Java	36%	6	15	0	21	20	41	
4TLDE.P02	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S08)		27	33	0	60	45	105	4
4TLDE.P13	Analyse et visualisation des données	27%	6	12	0	18	10	28	
4TLDE.P14	Machine learning	49%	12	15	0	27	25	52	
4TLDE.P15	Python et calcul numérique avancé	24%	9	6	0	15	10	25	
4TLDE.P03	Infrastructures, architectures et système (S08)		12	3	51	66	50	116	4
4TLDE.P16	Objets communicants	47%	6	3	21	30	25	55	
4TLDE.P17	Technologies des environnements embarqués	53%	6	0	30	36	25	61	
4TLFA.P04	Projets Innovation (S08)		0	42	24	66	33	99	4
c 4TLFA.P22	Technique de créativité, écoconception et cycle de vie (S8)	25%	0	12	0	12	3	15	
c 4TLFA.P23	Projet innovation : prototype (S8)	50%	0	0	24	24	20	44	
c 4TLFA.P24	Workshop Pluridisciplinaire et innovation	25%	0	30	0	30	10	40	
4TLFA.P05	Apprentissage (S08)		0	7	0	7	40	47	14
c 4TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 8		Périodes d'alternance en entreprise						
c 4TLFA.P26	Vie de l'apprentissage - Semestre 8		0	6	0	6	6	12	
c 4TLFA.P27	Soutenance année 2	100%	0	1	0	1	34	35	
Élément à validation séparée									
4TLFA.P06	Compétence linguistique (S08)		0	18	0	18	20	38	
c 4TLFA.P28	Niveau en langue anglaise (S8)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 9

Bilan Annuel >									
			51	165	39	255	205	460	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
5TLDE.A04	Fondamentaux pour l'ingénierie de la donnée (S09)		24	54	0	78	65	143	5
5TLDE.A25	Systèmes distribués et cloud Computing	41%	12	27	0	39	20	59	
5TLDE.A12	Génie Logiciel	30%	6	12	0	18	25	43	
5TLDE.A26	Bases de données non relationnelles avancées	29%	6	15	0	21	20	41	
5TLDE.A05	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S09)		9	60	0	69	60	129	5
5TLDE.A27	Gestion de données multimodales	36%	6	15	0	21	30	51	
5TLDE.A28	Services de données	30%	3	30	0	33	20	53	
5TLDE.A29	Full-Stack Web	34%	0	15	0	15	10	25	
s									
5TLDE.A06	Infrastructures, architectures et système (S09)		18	18	12	48	30	78	3
5TLDE.A31	Multithreading	50%	12	12	0	24	15	39	
5TLDE.A22	Applications embarquées et cross compilation (S9)	50%	6	6	12	24	15	39	
5TLFA.A01	Projets Innovation (S09)		0	12	27	39	20	59	2
c 5TLDE.A32	Projet innovation : finalisation	70%	0	0	27	27	15	42	
c 5TLDE.A33	Valorisation d'un projet de transition	30%	0	12	0	12	5	17	
5TLFA.A02	Apprentissage (S09)		0	6	0	6	10	16	15
c 5TLDE.A34	Apprentissage en entreprise - Semestre 9		Périodes d'alternance en entreprise						
c 5TLDE.A35	Bilan des compétences	100%	0	6	0	6	10	16	
Élément à validation séparée									
5TLFA.A03	Compétence linguistique (S09)		0	15	0	15	20	35	
c 5TLDE.A36	Niveau en langue anglaise (S9)		0	15	0	15	20	35	

Semestre 10

Bilan Annuel >									
			39	163	54	256	203	459	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP / Projet	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
5TLDE.P01	Fondamentaux pour l'ingénierie de la donnée (S10)		0	12	0	12	10	22	1
5TLDE.P11	Sociologie de la donnée	100%	0	12	0	12	10	22	
5TLDE.P02	Traitement, analyse et exploitation de la donnée (S10)		18	48	0	66	50	116	4
5TLDE.P12	Deep learning	73%	12	33	0	45	40	85	
5TLDE.P13	Exploration de données multimodales	27%	6	15	0	21	10	31	
5TLDE.P03	Infrastructures, architectures et système (S10)		21	27	33	81	65	146	6
5TLDE.P14	Conception systèmes embarqués temps réel	34%	6	15	9	30	20	50	
5TLDE.P15	Sécurisation des échanges et des données	34%	12	12	6	30	20	50	
5TLDE.P23	IoT	32%	3	0	18	21	25	46	
5TLFA.P05	Projets Innovation (S10)		0	30	21	51	48	99	4
c 5TLFA.P24	Recherche et innovation	27%	0	18	0	18	9	27	
c 5TLFA.P12	Gestion financière	21%	0	12	0	12	9	21	
c 5TLFA.P13	Projet innovation : recette	52%	0	0	21	21	30	51	
5TLFA.P06	Apprentissage (S10)		0	31	0	31	10	41	15
c 5TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 10		<i>Périodes d'alternance en entreprise</i>						
c 5TLFA.P18	Soutenance de l'année 3	90%	0	1	0	1	6	7	
c 5TLFA.P19	Self marketing et projet professionnel	10%	0	30	0	30	4	34	
Élément à validation séparée									
5TLFA.P07	Compétence linguistique (S10)		0	15	0	15	20	35	
c 5TLFA.P23	Niveau en langue anglaise (S10)		0	15	0	15	20	35	
Éléments spécifiques associés à la validation du diplôme									
									ECTS
5TLFA.P04	Niveau d'anglais et compétences internationales								
									2

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Spécialité Photonique et Informatique Industrielle
Par la voie de l'apprentissage

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Année universitaire 2026-2027

Semestre 5

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLIP.A04	Système Photonique (S05)		21	21	21	63	60	123	6
3TLIP.A26	Optique géométrique (S5)	40%	12	12	0	24	25	49	
3TLIP.A27	Ondes électromagnétiques	29%	9	9	0	18	18	36	
3TLIP.A28	Optique Expérimentale (S5)	31%	0	0	21	21	17	38	
3TLIP.A05	Système imagerie en environnement contrôlé (S05)		27	30	24	81	60	141	6
3TLIP.A15	Analyse d'image	45%	12	15	12	39	25	64	
3TLIP.A29	Développement image (S5)	23%	6	6	0	12	20	32	
3TLIP.A33	Systèmes de vision	32%	9	9	12	30	15	45	
3TLIP.A06	Outils théoriques Pour IPSI (S05)		30	30	12	72	60	132	6
3TLIP.A31	Bases mathématiques	37%	12	12	0	24	25	49	
3TLIP.A32	Algorithmique pour l'image	42%	12	12	6	30	25	55	
3TLIP.A25	Métrologie	21%	6	6	6	18	10	28	
3TLFA.A01	Projets Innovation (S05)		3	27	14	44	36	80	3
c 3TLFA.A11	Enjeux sociétaux	27%	0	12	0	12	10	22	
c 3TLFA.A12	Gestion de projet (S5)	11%	3	3	0	6	3	9	
c 3TLFA.A13	Sobriété numérique et écoconception	19%	0	12	0	12	3	15	
c 3TLFA.A14	Projet innovation : Spécifications techniques (S5)	43%	0	0	14	14	20	34	
3TLFA.A02	Apprentissage (S05)		0	10	0	10	20	30	9
c 3TLFA.A15	Apprentissage en entreprise - Semestre 5	Périodes d'alternance en entreprise							
c 3TLFA.A16	Vie de l'apprentissage S5		0	6	0	6	6	12	
c 3TLFA.A17	Journée des maîtres d'apprentissage 1	100%	0	4	0	4	14	18	
Élément à validation séparée									
3TLFA.A03	Compétence linguistique (S05)		0	18	0	18	20	38	
c 3TLFA.A18	Niveau en langue anglaise (S5)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 6

Bilan Annuel >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLIP.P01	Système Photonique (S06)		24	24	21	69	60	129	6
3TLIP.P11	Optique géométrique (S6)	17%	6	6	0	12	10	22	
3TLIP.P12	Optique ondulatoire	38%	12	12	0	24	25	49	
3TLIP.P13	Optique expérimentale (S6)	28%	0	0	21	21	15	36	
3TLIP.P14	Photométrie	17%	6	6	0	12	10	22	
3TLIP.P02	Système imagerie en environnement contrôlé (S06)		18	54	12	84	70	154	6
3TLIP.P15	Développement image (S6)	29%	6	18	0	24	20	44	
3TLIP.P16	Projet image en langage C	29%	0	24	0	24	20	44	
3TLIP.P17	Base des systèmes asservis	21%	6	6	6	18	15	33	
3TLIP.P18	Automatisme	21%	6	6	6	18	15	33	
3TLIP.P03	Outils théoriques Pour IPSI (S06)		24	24	0	48	40	88	5
3TLIP.P19	Traitement numérique des données	50%	12	12	0	24	20	44	
3TLIP.P21	Probabilités et statistiques	50%	12	12	0	24	20	44	
3TLFA.P04	Projets Innovation (S06)		6	27	28	61	40	101	4
c 3TLFA.P23	Gestion de projet (S6)	15%	0	9	0	9	6	15	
c 3TLFA.P13	Communication	23%	6	12	0	18	5	23	
c 3TLFA.P24	Projet innovation : spécifications techniques (S6)	53%	0	0	28	28	26	54	
c 3TLFA.P16	Veille technologique et initiation à la recherche	9%	0	6	0	6	3	9	
3TLFA.P05	Apprentissage (S06)		0	7	0	7	40	47	9
c 3TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 6	Périodes d'alternance en entreprise							
c 3TLFA.P26	Vie de l'apprentissage S6		0	6	0	6	6	12	
c 3TLFA.P21	Soutenance année 1	100%	0	1	0	1	34	35	
Élément à validation séparée									
3TLFA.P06	Compétence linguistique (S06)		0	18	0	18	20	38	
c 3TLFA.P27	Niveau en langue anglaise (S6)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 7

Bilan Annuel > 75 129 75 279 223 502 30									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLIP.A04	Système Photonique (S07)		18	24	21	63	50	113	5
4TLIP.A26	Interaction lumière/matière (S7)	34%	9	9	0	18	20	38	
4TLIP.A27	Optique instrumentale et sources de lumière	39%	9	15	0	24	20	44	
4TLIP.A28	Optique expérimentale (S7)	27%	0	0	21	21	10	31	
4TLIP.A05	Système imagerie complexe (S07)		33	30	12	75	60	135	6
4TLIP.A29	Traitement et analyse	30%	9	6	6	21	20	41	
4TLIP.A31	Développement d'un système de vision en C#	70%	24	24	6	54	40	94	
4TLIP.A06	Compléments d'outils pour IPSI (S07)		24	24	18	66	50	116	5
4TLIP.A21	Programmation orientée objet pour l'image	38%	6	6	12	24	20	44	
4TLIP.A22	Traitement du signal	38%	12	12	0	24	20	44	
4TLIP.A25	Capteurs	24%	6	6	6	18	10	28	
4TLFA.A01	Projets Innovation (S07)		0	27	24	51	40	91	4
c 4TLFA.A11	Technique de créativité, écoconception et cycle de vie (S7)	24%	0	12	0	12	3	15	
c 4TLFA.A12	Projet innovation : prototype (S7)	50%	0	0	24	24	30	54	
c 4TLFA.A13	Gestion de projet (S7)	26%	0	15	0	15	7	22	
4TLFA.A02	Apprentissage (S07)		0	6	0	6	3	9	10
c 4TLFA.A14	Apprentissage en entreprise - Semestre 7		Périodes d'alternance en entreprise						
c 4TLFA.A15	Vie de l'apprentissage S7	100%	0	6	0	6	3	9	
Élément à validation séparée									
4TLFA.A03	Compétence linguistique (S07)		0	18	0	18	20	38	
c 4TLFA.A16	Niveau en langue anglaise (S7)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 8

Bilan Annuel > 63 157 63 283 203 486 30									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLIP.P01	Système Photonique (S08)		21	21	21	63	50	113	5
4TLIP.P11	Interaction lumière/matière (S8)	29%	9	9	0	18	15	33	
4TLIP.P12	Laser et applications	39%	12	12	0	24	20	44	
4TLIP.P13	Optique expérimentale (S8)	32%	0	0	21	21	15	36	
4TLIP.P02	Système imagerie complexe (S08)		24	51	18	93	40	133	5
4TLIP.P14	Traitement, analyse et machine learning	36%	12	15	6	33	15	48	
4TLIP.P15	Expertise visuelle et Acquisition des Images	31%	12	12	12	36	5	41	
4TLIP.P16	Projet image en C++	33%	0	24	0	24	20	44	
4TLIP.P03	Compléments d'outils pour IPSI (S08)		18	18	0	36	20	56	2
4TLIP.P17	Statistiques industrielles	50%	9	9	0	18	10	28	
4TLIP.P18	Robotique	50%	9	9	0	18	10	28	
4TLFA.P04	Projets Innovation (S08)		0	42	24	66	33	99	4
c 4TLFA.P22	Technique de créativité, écoconception et cycle de vie (S8)	25%	0	12	0	12	3	15	
c 4TLFA.P23	Projet innovation : prototype (S8)	50%	0	0	24	24	20	44	
c 4TLFA.P24	Workshop Pluridisciplinaire et innovation	25%	0	30	0	30	10	40	
4TLFA.P05	Apprentissage (S08)		0	7	0	7	40	47	14
c 4TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 8		Périodes d'alternance en entreprise						
c 4TLFA.P26	Vie de l'apprentissage - Semestre 8		0	6	0	6	6	12	
c 4TLFA.P27	Soutenance année 2	100%	0	1	0	1	34	35	
Élément à validation séparée									
4TLFA.P06	Compétence linguistique (S08)		0	18	0	18	20	38	
c 4TLFA.P28	Niveau en langue anglaise (S8)		0	18	0	18	20	38	

Semestre 9

Bilan Annuel >									
			48	150	54	252	170	422	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
5TLIP.A03	Système Photonique (S09)		30	33	21	84	70	154	7
5TLIP.A11	Conception assistée par ordinateur	21%	6	12	0	18	15	33	
5TLIP.A12	Caractérisation et mesures	27%	12	9	0	21	20	41	
5TLIP.A13	Optique guidée	32%	12	12	0	24	25	49	
5TLIP.A19	Optique Expérimentale (S9)	20%	0	0	21	21	10	31	
5TLIP.A04	Smart système d'imagerie (S09)		18	84	6	108	50	158	6
5TLIP.A21	Traitement d'image couleur	25%	12	12	0	24	15	39	
5TLIP.A22	Texture	21%	6	6	6	18	15	33	
5TLIP.A23	Projet vision en C#	54%	0	66	0	66	20	86	
5TLFA.A01	Projets Innovation (S09)		0	12	27	39	20	59	2
c 5TLDE.A32	Projet innovation : finalisation	70%	0	0	27	27	15	42	
c 5TLDE.A33	Valorisation d'un projet de transition	30%	0	12	0	12	5	17	
5TLFA.A02	Apprentissage (S09)		0	6	0	6	10	16	15
c 5TLDE.A34	Apprentissage en entreprise - Semestre 9		<i>Périodes d'alternance en entreprise</i>						
c 5TLDE.A35	Bilan des compétences	100%	0	6	0	6	10	16	
Élément à validation séparée									
5TLFA.A03	Compétence linguistique (S09)		0	15	0	15	20	35	
c 5TLDE.A36	Niveau en langue anglaise (S9)		0	15	0	15	20	35	

Semestre 10

Bilan Annuel >										
		prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS	
Code	Bloc									
5TLIP.P01	Système Photonique (S10)		6	6	48	60	45	105	4	
5TLIP.P11	Optique de Fourier	31%	6	6	6	18	15	33		
5TLIP.P12	Projet optique	69%	0	0	42	42	30	72		
5TLIP.P02	Smart système d'imagerie (S10)		39	39	12	90	75	165	7	
5TLIP.P13	Imagerie non conventionnelle	13%	6	6	0	12	10	22		
5TLIP.P14	Deep learning	27%	12	12	0	24	20	44		
5TLIP.P15	Imagerie 3D	27%	9	9	6	24	20	44		
5TLIP.P16	Applications robotique	20%	6	6	6	18	15	33		
5TLIP.P17	Mouvements et suivi	13%	6	6	0	12	10	22		
5TLFA.P05	Projets Innovation (S10)		0	30	21	51	48	99	4	
c 5TLFA.P24	Recherche et innovation	27%	0	18	0	18	9	27		
c 5TLFA.P12	Gestion financière	21%	0	12	0	12	9	21		
c 5TLFA.P13	Projet innovation : recette	52%	0	0	21	21	30	51		
5TLFA.P06	Apprentissage (S10)		0	31	0	31	10	41	15	
c 5TLFA.P25	Apprentissage en entreprise - Semestre 10	Périodes d'alternance en entreprise								
c 5TLFA.P18	Soutenance de l'année 3	90%	0	1	0	1	6	7		
c 5TLFA.P19	Self marketing et projet professionnel	10%	0	30	0	30	4	34		
Élément à validation séparée										
5TLFA.P07	Compétence linguistique (S10)		0	15	0	15	20	35		
c 5TLFA.P23	Niveau en langue anglaise (S10)		0	15	0	15	20	35		
Éléments spécifiques associés à la validation du diplôme										
										ECTS
5TLFA.P04	Niveau d'anglais et compétences internationales								2	

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Filière sous statut étudiant

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Années universitaires 2026-2027

Semestre 5

Bilan semestre >			158	229,5	41	428,5	330,5	759	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLFI.A01	Physique et mesures		30	33	6	69	58	127	6
3TLFI.A11	Champs électromagnétiques dans le vide	43%	15	15	0	30	25	55	
3TLFI.A12	Électromagnétisme dans la matière	35%	12	12	0	24	20	44	
3TLFI.A13	Métrologie et capteurs	22%	3	6	6	15	13	28	
3TLFI.A02	Fondamentaux Mathématiques		64,5	78	0	142,5	117,5	260	11
3TLFI.A14	Probabilités	38%	24	30	0	54	45	99	
3TLFI.A15	Calcul Numérique	27%	15	24	0	39	32	71	
3TLFI.A16	Traitement des signaux déterministes	35%	25,5	24	0	49,5	40,5	90	
3TLFI.A03	De l'optique au numérique (1)		23	22,5	26	71,5	53,5	125	6
3TLFI.A17	Introduction générale à l'Optique Photonique	34%	8	3	14	25	18	43	
3TLFI.A18	Ingénierie de la vision : Introduction	34%	12	6	6	24	18	42	
3TLFI.A19	Chaîne d'acquisition : Analyse des 1ers étages	32%	3	13,5	6	22,5	17,5	40	
3TLFI.A04	Numérique et transmission (1)		28,5	31,5	6	66	52	118	5
3TLFI.A21	Langage C, algorithmie et structures de données	35%	9	15	0	24	18	42	
3TLFI.A22	Architecture des systèmes informatiques	27%	12	6	0	18	14	32	
3TLFI.A23	Bases des réseaux	19%	4,5	1,5	6	12	10	22	
3TLFI.A24	Principes des télécommunications	19%	3	9	0	12	10	22	
3TLFI.A05	Ingénieur, entreprise et société (1)		12	19,5	3	34,5	17,5	52	2
3TLFI.A25	Objectifs Développement Durable	17%	0	3	3	6	3	9	
3TLFI.A26	Communication interpersonnelle	48%	0	16,5	0	16,5	8,5	25	
3TLFI.A27	Responsabilité sociétale, civique et civile	35%	12	0	0	12	6	18	

Élément de semestre pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

3TLFI.A06	Langue vivante (1)		0	45	0	45	23	68
3TLFI.A28	Anglais (1)	67%	0	30	0	30	15	45
3TLFI.A29	Langue Vivante 2 (1)	33%	0	15	0	15	8	23

Élément facultatif de remise à niveau (h non comptées dans bilan semestriel)

3TLFI.A08	Remise à niveau avant démarrage de l'année		12	12	0	24	20	44
3TLFI.A10	Bases indispensables des mathématiques		12	12	0	24	20	44

Semestre 6

Bilan semestre >									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
3TLFI.P01	Statistiques, Signal et Automatique		30	45	0	75	56	131	5
3TLFI.P11	Statistiques	26%	10,5	9	0	19,5	15	34,5	
3TLFI.P12	Signaux Discrets et Aléatoires	54%	18	22,5	0	40,5	30	70,5	
3TLFI.P13	Régulation et asservissement	20%	1,5	13,5	0	15	11	26	
3TLFI.P02	Numérique et transmission (2)		34,5	54	6	94,5	60	154,5	7
3TLFI.P14	Programmation orientée objet	28%	9	12	6	27	16	43	
3TLFI.P15	GIT	7%	0	6	0	6	4	10	
3TLFI.P16	Bases des Modulations et des Codages	13%	6	6	0	12	8	20	
3TLFI.P17	Antennes	12%	3	9	0	12	8	20	
3TLFI.P18	Introduction aux systèmes d'exploitation	11%	4,5	6	0	10,5	7	17,5	
3TLFI.P19	Introduction au Web	11%	4,5	6	0	10,5	6	16,5	
3TLFI.P21	Bases de cybersécurité	5%	4,5	0	0	4,5	3	7,5	
3TLFI.P22	Algorithmique et structures de données	13%	3	9	0	12	8	20	
3TLFI.P03	De l'optique au numérique (2)		37,5	48	22,5	108	69	177	7
3TLFI.P23	Chaîne d'acquisition : Conception de l'unité de traitement numérique	33%	15	21	0	36	23	59	
3TLFI.P37	Optique Instrumentale	34%	7,5	15	13,5	36	23	59	
3TLFI.P25	Analyse d'image : Introduction	33%	15	12	9	36	23	59	
3TLFI.P04	Ingénieur, entreprise et société (2)		3	45	0	48	26	74	5
3TLFI.P26	Anthropocène	16%	3	6	0	9	4	13	
3TLFI.P27	Techniques de recherche d'emploi	16%	0	9	0	9	4	13	
3TLFI.P28	Management d'équipe et Gestion de conflit	23%	0	12	0	12	6	18	
3TLFI.P29	Gestion de situation discriminante	23%	0	9	0	9	6	15	
3TLFI.P31	Responsabilisation, prévention et lutte contre les violences	22%	0	9	0	9	6	15	
3TLFI.P05	Stage Opérationnel		1	0	3	4	144	148	6
3TLFI.P32	Stage Opérationnel	90%	0	0	0	0	140	140	
3TLFI.P33	Orientation professionnelle	10%	1	0	3	4	4	8	

Élément de semestre pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

3TLFI.P06	Langue vivante (2)		0	45	0	45	23	68
3TLFI.P34	Anglais (2)	67%	0	30	0	30	15	45
3TLFI.P35	Langue Vivante 2 (2)	33%	0	15	0	15	8	23

Éléments spécifiques du diplôme à validation progressive

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
------	------	-----------------	----	----	----	----------	-----------------------	------------------	------

Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche"

3TLFI.A07	Expérience de la Recherche (1)						9	9
3TLFI.A31	Action 1		0	0	0	0	9	9

Élément pour la validation du parcours "DD-RS"

3TLFI.P07	Développement durable & Responsabilité sociétale (1)		0	0	0	0	9	9
3TLFI.P36	DD-RS (Volet 1 -En opération)		0	0	0	0	9	9

Semestre 7

Bilan semestre >									
			133	233,75	10,5	381	399	780	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLFI.A01	Fondements de l'IA		41,5	49,5	0	91	73	164	7
4TLFI.A11	Estimation	29%	12	15	0	27	20	47	
4TLFI.A12	Optimisation	29%	14,5	13,5	0	28	20	48	
4TLFI.A22	Principes du Deep Learning et applications à l'image	27%	9	12	0	21	23	44	
4TLFI.A13	Python et sciences des données	15%	6	9	0	15	10	25	
4TLFI.A02	Optique, numérique et transmission		34,5	60,5	3	98	68	166	7
4TLFI.A14	Chaine d'acquisition : Apprentissage par l'expérimentation	25%	1,5	19,5	3	24	17	41	
4TLFI.A15	Supports de transmission	9%	1,5	7,5	0	9	6	15	
4TLFI.A16	Services réseaux et numérique responsable	9%	6	3	0	9	6	15	
4TLFI.A17	Base de données	9%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A18	Génie Logiciel et méthodes agiles	9%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A19	Introduction aux semi-conducteurs	14%	9	6	0	15	10	25	
4TLFI.A21	Optique guidée et intégrée	25%	10,5	12,5	0	23	17	40	
4TLFI.A03	Projet (1)		10,5	10,5	0	21	139	160	7
4TLFI.A23	Sobriété numérique	6%	3	3	0	6	3	9	
4TLFI.A24	Gestion de projet (1)	11%	6	6	0	12	6	18	
4TLFI.A42	Projet d'application	83%	1,5	1,5	0	3	130	133	
4TLFI.A00	BLOC 1 selon parcours		46,5	68,25	7,5	126	80	206	9

4TLFI.A00 BLOC 1 selon parcours									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLFI.A06	Transition vers parcours 1, 2 et 3		45	66	9	120	80	200	9
4TLFI.A28	Architecture et programmation des systèmes embarqués	33%	12	21	3	36	25	61	
4TLFI.A29	Génie Logiciel et intégration continue	7%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A31	Systèmes d'exploitation : programmation système	12%	6	9	0	15	10	25	
4TLFI.A32	Développement Web	14%	6	12	0	18	11	29	
4TLFI.A33	Commutation & routage	17%	9	6	6	21	14	35	
4TLFI.A34	Scripting system	10%	6	6	0	12	8	20	
4TLFI.A35	Virtualisation	7%	3	6	0	9	6	15	
4TLFI.A07	Transition vers parcours 4, 5 et 6		48	70,5	6	124,5	82	206,5	9
4TLFI.A36	Vision artificielle 3D	25%	15	15	3	33	20	53	
4TLFI.A37	Couleur	24%	9	18	3	30	20	50	
4TLFI.A38	Sources	17%	9	12	0	21	14	35	
4TLFI.A39	Détecteurs	17%	9	12	0	21	14	35	
4TLFI.A41	Composants optoélectroniques	17%	6	13,5	0	19,5	14	33,5	

Élément de semestre pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

4TLFI.A04	Langue vivante (3)	0	45	0	45	30	75
4TLFI.A25	Anglais (3)	67%	0	30	0	30	50
4TLFI.A26	Langue Vivante 2 (3)	33%	0	15	0	15	25

Semestre 8

Bilan semestre >			39	55,5	0	344,5	425	760,5	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
4TLFI.P01	Ingénieur, entreprise et société (3)		34,5	3	0	37,5	21	58,5	3
4TLFI.P11	Communication de projet	25%	9	0	0	9	6	15	
4TLFI.P12	Finances (1)	31%	12	0	0	12	6	18	
4TLFI.P13	Propriété intellectuelle et Droit des affaires	31%	12	0	0	12	6	18	
4TLFI.P14	Recherche bibliographique	13%	1,5	3	0	4,5	3	7,5	
4TLFI.P02	Ingénierie responsable		4,5	10,5	0	15	149	164	7
4TLFI.P15	Gestion de projet (2)	24%	6	6	0	12	6	18	
4TLFI.P16	Projet d'ingénierie	85%	0	0	0	0	140	140	
4TLFI.P17	Eco Conception	11%	4,5	7,5	0	12	6	18	
4TLFI.P18	Éthique	4%	0	3	0	3	3	6	
4TLFI.P00	BLOC 2 selon parcours					250	210	460	20
Élément facultatif									
4TLFI.P0J	Stage d'initiative personnelle		0	0	0	0	0	280	2
4TLFI.P10	Stage SIP						0	280	
Élément de semestre pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme									
4TLFI.P03	Langue vivante (4)		0	42	0	42	27	69	
4TLFI.P19	Anglais (4)	67%	0	27	0	27	17	44	
4TLFI.P21	Langue Vivante 2 (4)	33%	0	15	0	15	10	25	
Éléments spécifiques du diplôme à validation progressive									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche"									
3TLFI.A05	Expérience de la Recherche (2)		0	0	0	0	9	9	
4TLFI.A27	Action 2		0	0	0	0	9	9	
Élément pour la validation du parcours "DD-RS"									
4TLFI.P04	Développement durable & Responsabilité sociétale (2)		0	0	0	0	9	9	
4TLFI.P22	DD-RS (Volet 2 - A l'initiative)		0	0	0	0	9	9	
Élément pour la validation du parcours Expérience en entreprise (30 semaines de stages effectuées)									
4TLFI.P0J	Stage d'initiative personnelle		0	0	0	0	0	280	2
4TLFI.P10	Stage SIP						0	280	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 1 : Architecture logicielle									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			45	183	0	228	210	438	20
4TLFI.P05	DEVOPS (1)		6	120	0	126	99	225	10
4TLFI.P31	Java (1)	21%	0	27	0	27	21	48	
4TLFI.P32	Développement front web	12%	0	15	0	15	12	27	
4TLFI.P33	Applications distribuées (1)	12%	0	15	0	15	12	27	
4TLFI.P34	Projet Devops	28%	0	33	0	33	30	63	
4TLFI.P35	Containerization (1)	7%	0	9	0	9	6	15	
4TLFI.P36	Command line interface	11%	0	15	0	15	9	24	
4TLFI.P37	Intégration continue	-	-	-	-	-	-	-	-
4TLFI.P42	Algorithmique avancée et Design Patterns	9%	6	6	0	12	9	21	
4TLFI.P06	DATA SCIENCE and ENGINEERING (1)		39	63	0	102	111	213	10
4TLFI.P38	Solutions de persistance relationnelles et non relationnelles	13%	0	18	0	18	12	30	
M 4TLFI.P39	Machine Learning	26%	15	15	0	30	30	60	
M 4TLFI.P41	Advanced Deep Learning	52%	18	24	0	42	60	102	
4TLFI.P43	Algorithmique avancée et Multithreading	9%	6	6	0	12	9	21	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 2 : Cybersécurité									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			123	90	36	249	211	460	20
4TLFI.P08	RESEAUX & TELECOMS		75	48	18	141	116	257	11
4TLFI.P44	Convergence et QoS	20%	18	12	0	30	25	55	
4TLFI.P45	Protocoles et routage avancé	34%	24	6	18	48	40	88	
4TLFI.P46	Sécurité des réseaux	11%	9	6	0	15	12	27	
4TLFI.P53	Modulations et codages avancés	13%	6	12	0	18	15	33	
4TLFI.P54	Antennes avancé	11%	9	6	0	15	12	27	
4TLFI.P55	Réseaux sans fil	11%	9	6	0	15	12	27	
4TLFI.P09	SYSTEME ET SI		48	42	18	108	95	203	9
4TLFI.P47	Hyperconvergence	12%	7,5	6	0	13,5	11,5	25	
4TLFI.P48	Sécurité et convergence OT/IT	6%	6	0	0	6	5	11	
4TLFI.P49	Architecture et administration des services système et réseaux	49%	30	6	18	54	45	99	
4TLFI.P51	Automation et orchestration	13%	3	12	0	15	12	27	

4TLFI.P52 Projet Numérique responsable 20% 1,5 18 0 19,5 21,5 41

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 3 : Systèmes embarqués									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			75	99	69	243	202	445	20
4TLFI.P0B	Acquisition, traitement et transmission		48	66	48	162	136	298	13
4TLFI.P56	Acquisition et transmission de l'information	37%	15	30	15	60	50	110	
4TLFI.P57	VHDL Avancé	29%	12	18	18	48	40	88	
4TLFI.P58	Synthèse de fréquence	15%	12	6	6	24	20	44	
4TLFI.P59	Conception FPGA pour le traitement du signal	19%	9	12	9	30	26	56	
4TLFI.P0C	Systèmes programmables		27	33	21	81	66	147	7
4TLFI.P61	Systèmes embarqués à microcontrôleurs	49%	18	12	9	39	33	72	
4TLFI.P62	OS embarqués	51%	9	21	12	42	33	75	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 4 : Ingénierie et modélisation de solutions photoniques									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			99	116	25	240	213	453	20
4TLFI.P0D	Interaction lumière matière		60	83	25	168	141	309	13
M 4TLFI.P63	Optique ondulatoire	16%	15	12	0	27	24	51	
4TLFI.P65	Polarimétrie, ellipsométrie et spectroscopie	22%	18	18	0	36	30	66	
4TLFI.P66	Laser	15%	15	15	0	30	17	47	
4TLFI.P67	Optique des impulsions intenses et ultrabrèves	17%	12	18	3	33	20	53	
4TLFI.P68	Optique expérimentale	13%	0	0	22	22	20	42	
4TLFI.P69	Projet Optique et informatique	16%	0	20	0	20	30	50	
4TLFI.P0E	Sciences numériques pour la physique (1)		39	33	0	72	72	144	7
M 4TLFI.P39	Machine Learning	42%	15	15	0	30	30	60	
4TLFI.P71	Résolution des problèmes inverses	29%	12	9	0	21	21	42	
4TLFI.P72	Mise en œuvre numérique des modèles physiques	29%	12	9	0	21	21	42	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 5 : Image & IA									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			87	102	30	219	208	427	20
4TLFI.P0F	Image Science (1)		48	54	30	132	116	248	11
4TLFI.P73	Advanced Image Analysis	39%	24	27	0	51	45	96	
4TLFI.P74	Image Description	39%	24	27	0	51	45	96	
4TLFI.P75	Image and Machine Learning Project (1)	22%	0	0	30	30	26	56	
4TLFI.P0G	Data Science (1)		39	48	0	87	92	179	9
4TLFI.P76	Algorithms for data science	16%	6	9	0	15	13	28	
M 4TLFI.P39	Machine Learning	31%	15	15	0	30	26	56	
M 4TLFI.P41	Advanced Deep Learning	53%	18	24	0	42	53	95	

4TLFI.P00 BLOC 2 selon parcours									
PARCOURS 6 : Système d'imagerie numérique									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			93	75	75	243	215	458	20
4TLFI.P0H	Image et vision		54	39	42	135	118	253	11
4TLFI.P77	Ingénierie de la vision avancée	34%	24	9	12	45	40	85	
M 4TLFI.P39	Machine Learning	22%	15	15	0	30	26	56	
4TLFI.P78	Analyse d'image approche signal	22%	15	15	0	30	26	56	
4TLFI.P79	Projet Optique - Image	22%	0	0	30	30	26	56	
4TLFI.P0I	Optique et caractérisation		39	36	33	108	97	205	9
M 4TLFI.P63	Optique Ondulatoire	25%	15	12	0	27	24	51	
4TLFI.P81	Optique de Fourier	11%	6	6	0	12	11	23	
4TLFI.P82	Lumière polarisée	17%	9	9	0	18	16	34	
4TLFI.P83	Caractérisation et mesure interférométriques	17%	9	9	0	18	16	34	
4TLFI.P84	Optique expérimentale	30%	0	0	33	33	30	63	

Semestre 9

			Bilan semestre >		30	57	0	387	385	772	30
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS		
STLFI.A01	Ingénieur, entreprise et société (4)		24	30	0	54	39	93	4		
STLFI.A11	Créativité de groupe	17%	3	9	0	12	6	18			
STLFI.A12	Marketing	17%	3	6	0	9	6	15			
STLFI.A13	Simulation d'entretiens d'embauche	22%	0	9	0	9	9	18			
STLFI.A14	Finances (2)	19%	6	6	0	12	9	21			
STLFI.A15	Stratégie et innovation	25%	12	0	0	12	9	21			
STLFI.A02	Projet Recherche et International		6	0	0	6	69	75	3		
STLFI.A16	Projet Recherche et International	100%	6	0	0	6	69	75			
STLFI.A10	BLOC 3 : Bloc selon parcours					180	160	340	14		
STLFI.A20	BLOC 4 à choisir (entre Approfondissement de son parcours ou Ouverture)					120	100	220	9		

Élément de semestre pour la validation du parcours "expérience internationale" du diplôme

STLFI.A03	Langue vivante (5)		0	27	0	27	17	44
STLFI.A17	Anglais (5)	100%	0	27	0	27	17	44

5TLFI.A10 BLOC 3 : Bloc selon parcours									
PARCOURS 1 : Architecture logicielle									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			24	150	0	174	144	318	14
5TLFI.A05	DEVOPS (2)		0	99	0	99	75	174	8
5TLFI.A21	Applications distribuées (2)	12%	0	12	0	12	9	21	
5TLFI.A22	Java avancé (2)	15%	0	15	0	15	12	27	
5TLFI.A23	Projet Startup	28%	0	24	0	24	24	48	
5TLFI.A24	Cloud Computing	21%	0	24	0	24	12	36	
5TLFI.A25	Déploiement continu	9%	0	9	0	9	6	15	
5TLFI.A26	Containerization (2)	15%	0	15	0	15	12	27	
5TLFI.A06	DATA SCIENCE and ENGINEERING (2)		24	51	0	75	69	144	6
5TLFI.A27	Machine Learning pour les données structurées ou multimodales	42%	15	15	0	30	30	60	
5TLFI.A28	Technologies Big Data	25%	9	12	0	21	15	36	
5TLFI.A29	Projet Big Data & Data Science	33%	0	24	0	24	24	48	
PARCOURS 2 : Cybersécurité									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			73	51	54	178	163	341	14
5TLFI.A07	PENTESTING ET SECOPS		24	18	48	90	84	174	7
5TLFI.A31	Gestion technique du SI	26%	12	12	0	24	22	46	
5TLFI.A32	Pentesting RX	37%	6	3	24	33	31	64	
5TLFI.A33	Pentesting SYS	37%	6	3	24	33	31	64	
5TLFI.A08	GESTION ET SECURITE DU SI		49	33	6	88	79	167	7
M 5TLFI.A34	Supervision et métrologie	14%	6	6	0	12	11	23	
5TLFI.A45	Cybersécurité des systèmes embarqués	43%	22	12	6	40	33	73	
5TLFI.A37	Organisation de la sécurité	14%	9	3	0	12	11	23	
5TLFI.A38	Attaques et exploits	21%	6	12	0	18	17	35	
5TLFI.A41	Cadre législatif, Social Engineering	8%	6	0	0	6	7	13	

5TLFI.A10		BLOC 3 : Bloc selon parcours								
PARCOURS 3 : Systèmes embarqués										
			prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Code		Bloc								
		Bilan parcours		85	65	30	180	150	330	14
5TLFI.A09		Fonctions avancées des systèmes embarqués		43	33	24	100	84	184	8
5TLFI.A42	Méthodes avancées pour la conception de systèmes numériques	20%	8	12	0	20	17	37		
5TLFI.A43	IA embarquée	30%	15	15	0	30	25	55		
5TLFI.A44	Systèmes Temps Réel	50%	20	6	24	50	42	92		
5TLFI.A0A		Conception sous contraintes		42	32	6	80	66	146	6
M	5TLFI.A45	Cybersécurité des systèmes embarqués	50%	22	12	6	40	33	73	
	5TLFI.A46	Éco-conception des systèmes électroniques	50%	20	20	0	40	33	73	
PARCOURS 4 : Ingénierie et modélisation de solutions photoniques										
			prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Code		Bloc								
		Bilan parcours		63	99	18	180	160	340	14
5TLFI.A0B		Energie et environnement		33	57	18	108	92	200	8
	5TLFI.A47	Optique non linéaire	17%	9	9	0	18	15	33	
	5TLFI.A48	Photonique et numérique pour l'environnement	22%	12	6	6	24	21	45	
	5TLFI.A49	Traitement intelligent des données	17%	6	6	6	18	15	33	
M	5TLFI.A51	Bio-photonique et imagerie du vivant	17%	6	6	6	18	15	33	
	5TLFI.A52	Projet optique et informatique	27%	0	30	0	30	26	56	
5TLFI.A0C		Sciences numériques pour la physique (2)		30	42	0	72	68	140	6
	5TLFI.A53	Mise en œuvre du Machine Learning	41%	9	21	0	30	28	58	
	5TLFI.A54	Machine Learning et modélisation guidée par la physique	59%	21	21	0	42	40	82	

5TLFI.A10 BLOC 3 : Bloc selon parcours									
PARCOURS 5 : Image & IA									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			66	114	0	180	160	340	14
5TLFI.A0D	Image science (2)		33	72	0	105	93	198	8
M	5TLFI.A55	Video	26%	12	15	0	27	24	51
	5TLFI.A56	3D Perception	45%	21	27	0	48	42	90
	5TLFI.A57	Image and Machine Learning Project (2)	29%	0	30	0	30	27	57
5TLFI.A0E	Data science (2)		33	42	0	75	67	142	6
	5TLFI.A58	Machine Learning for Complex Data	40%	15	15	0	30	27	57
	5TLFI.A59	Generative Models	40%	15	15	0	30	27	57
	5TLFI.A61	Advanced Computing for Machine Learning	20%	3	12	0	15	13	28
PARCOURS 6 : Système d'imagerie numérique									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			66	72	37	175	160	335	14
5TLFI.A0F	Image et vision (2)		39	39	9	87	77	164	7
M	5TLFI.A55	Video analysis	31%	12	15	0	27	24	51
	5TLFI.A62	Systèmes spécifiques d'imagerie	69%	27	24	9	60	53	113
5TLFI.A0G	Systèmes photoniques		27	33	28	88	83	171	7
	5TLFI.A63	CAO Optique	20%	6	12	0	18	17	35
	5TLFI.A64	Photométrie Radiométrie	15%	6	6	0	12	12	24
M	5TLFI.A51	Bio-photonique et imagerie du vivant	20%	6	6	6	18	17	35
	5TLFI.A66	Microscopies	20%	9	9	0	18	17	35
	5TLFI.A67	Optique expérimentale	25%	0	0	22	22	20	42

5TLFI.A20	BLOC 4 à choisir (entre Approfondissement de son parcours ou Ouverture)					120	100	220	9
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
5TLFI.A0H	Approfondissement P1 : Architecture Logicielle		27	93	0	120	100	220	9
5TLFI.A68	Développement Multimédia	13%	0	15	0	15	12	27	
5TLFI.A69	Machine Learning responsable	34%	15	27	0	42	38	80	
5TLFI.A71	Industrialisation de solutions Machine Learning	18%	6	15	0	21	20	41	
5TLFI.A72	Urbanisation du SI	7%	6	3	0	9	6	15	
5TLFI.A73	Application monitoring	13%	0	15	0	15	9	24	
5TLFI.A74	Développement mobile	15%	0	18	0	18	15	33	
5TLFI.A0I	Approfondissement P2 : Alternance (obligatoire pour P2)		0	3	0	3	0	253	9
5TLFI.A75	Alternance et professionnalisation (1/2)	100%	0	3	0	3	0	3	
5TLFI.A76	Alternance	Périodes d'alternance en entreprise						250	
5TLFI.A0J	Approfondissement P3 : Conception de circuits intégrés		57	0	33	90	115	205	9
5TLFI.A77	CAO de circuits intégrés	35%	12	0	24	36	36	72	
5TLFI.A78	Circuits RF	18%	15	0	0	15	22	37	
5TLFI.A79	Bruit dans les circuits intégrés	29%	15	0	9	24	35	59	
5TLFI.A81	Composants électroniques à semi-conducteurs	18%	15	0	0	15	22	37	
5TLFI.A0K	Approfondissement P4 et P6 : Photonique avancée		38	40	4	82	85	167	9
Réalisé en commun avec Master OIVM PE									
5TLFI.A82	Material analysis	23%	10	10	4	24	24	48	
5TLFI.A83	Laser processes for material structuring	20%	10	10	0	20	21	41	
5TLFI.A84	Electromagnetic modeling of laser structuring	34%	16	18	0	34	35	69	
5TLFI.A85	Applications of micro-nanophotonics	4%	2	2	0	4	5	9	
5TLFI.A86	Nanoplasmonics	19%	10	10	0	20	23	43	
5TLFI.A0L	Approfondissement P5 et P6 : Advanced Topics in Imaging		57	57	6	120	100	220	9
Réalisé en commun avec Master OIVM AIMA									
5TLFI.A87	Medical Imaging	21%	12	7	6	25	21	46	
5TLFI.A88	Markovian Models	16%	9	10,5	0	19,5	16	35,5	
5TLFI.A89	Deconvolution	18%	12	10	0	22	18	40	
5TLFI.A91	Restoration	10%	6	6	0	12	10	22	
5TLFI.A92	Initiation to research	14%	16,5	0	0	16,5	14	30,5	
5TLFI.A93	Inter-disciplinary Project	21%	1,5	23,5	0	25	21	46	

BLOC 4 à choisir (entre Approfondissement de son parcours ou Ouverture)		120	100	220	9				
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
5TLFI.A0M	Ouverture : Entrepreneuriat		46	22	0	68	152	220	9
Réalisé en commun avec Master Entreprendre & diriger									
5TLFI.A94	Marketing opérationnel	35%	16	8	0	24	50	74	
5TLFI.A95	Analyse stratégique	27%	12	6	0	18	40	58	
5TLFI.A96	Droit des sociétés	11%	6	2	0	8	22	30	
5TLFI.A97	Droit social	27%	12	6	0	18	40	58	
5TLFI.A0N	Ouverture : Data Science & Managment de l'innovation		76	38	0	114	106	220	9
Réalisé en commun avec Master DSMI									
5TLFI.A98	Démarche de l'intelligence économique	10%	8	4	0	12	11	23	
5TLFI.A99	Intelligence économique appliquée à l'entreprise innovante	13%	10	5	0	15	14	29	
5TLFI.A100	Stratégie & prospective	19%	14	7	0	21	20	41	
5TLFI.A101	Veille scientifique et technique	16%	12	6	0	18	16	34	
5TLFI.A102	Economie de l'innovation	13%	10	5	0	15	15	30	
5TLFI.A103	Financement de l'innovation	18%	14	7	0	21	19	40	
5TLFI.A104	Droit de l'innovation et de la propriété industrielle	10%	8	4	0	12	11	23	
5TLFI.A0P	Ouverture : Management et Administration des Entreprises		42	21	0	63	157	220	9
Réalisé en commun avec Master MAE									
5TLFI.A105	Management d'équipe interculturelle	38%	16	8	0	24	59	83	
5TLFI.A106	Négociation et médiation	33%	14	7	0	21	54	75	
5TLFI.A107	Analyse stratégique	29%	12	6	0	18	44	62	
5TLFI.A0Q	Approfondissement P4 et P5 : Mathématiques et machine learning		0	66	21	87	133	220	9
Réalisé en commun avec Master MAEA									
5TLFI.A108	Équations de la physique	14%	0	12	0	12	18	30	
5TLFI.A109	Analyse fonctionnelle	14%	0	12	0	12	18	30	
5TLFI.A110	Méthodes numériques	14%	0	0	12	12	18	30	
5TLFI.A111	Parallélisation : algèbre linéaire et décomposition des domaines	10%	0	9	0	9	14	23	
5TLFI.A112	Algorithmes stochastiques et calcul parallèle	10%	0	9	0	9	14	23	
5TLFI.A113	Application à la simulation numérique : étude de cas	10%	0	0	9	9	14	23	
5TLFI.A114	Processus stochastiques et EDP	28%	0	24	0	24	37	61	
5TLFI.A0R	Approfondissement P1 et P5 : Machine Learning and Data Mining		16	14	10	40	180	220	9
Réalisé en commun avec Master MLDM									
5TLFI.A115	Advanced Machine Learning	32%	16	14	10	40	30	70	
5TLFI.A116	Machine Learning and Data Mining Project	68%	0	0	0	0	150	150	

Semestre 10

Bilan semestre >

750 30

PARCOURS 2									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			42	69	30	141	111	752	30
STLFI.P01	Approfondissement en Cybersécurité		42	66	30	138	111	249	10
STLFI.P22	Sécurité des données	13%	9	9	0	18	14	32	
STLFI.P23	Datacenters	5%	6	0	0	6	6	12	
STLFI.P24	Numérique responsable et cybersécurité	9%	6	6	0	12	10	22	
STLFI.P12	Réseaux opérateurs	24%	6	9	18	33	27	60	
STLFI.P13	Sécurité TX	17%	6	6	12	24	19	43	
STLFI.P14	Projet Data Center	17%	3	21	0	24	19	43	
STLFI.P15	Eco conception de services numériques	15%	6	15	0	21	16	37	
STLFI.P02	Formation professionnelle par alternance (2/2)		0	3	0	3	0	503	20
STLFI.P16	Alternance et professionnalisation (2/2)	100%	0	3	0	3	0	3	
STLFI.P17	Alternance		Périodes d'alternance en entreprise					500	

PARCOURS 1, 3, 4, 5, 6									
Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Bilan parcours			0	1	0	1	810	751	30
STLFI.P03	Stage		0	1	0	1	810	751	30
STLFI.P18	Stage de fin d'étude	100%	0	1	0	1	750	751	

Éléments spécifiques du diplôme à validation progressive

Code	Bloc	prorata bloc	CM	TD	TP	h EDT	h travail perso	Travail total	ECTS
Élément pour la validation du parcours "expérience de la recherche"									
STLFI.A04	Expérience de la Recherche (3)		0	0	0	0	21	21	
STLFI.A18	Action 3		0	0	0	0	12	12	
STLFI.P19	Action Transversale		0	0	0	0	9	9	
Élément pour la validation du parcours "DD-RS"									
STLFI.P04	Développement durable & Responsabilité sociétale (3)		0	0	0	0	9	9	
STLFI.P21	DD-RS (Volet 3 - En perspective)		0	0	0	0	9	9	

Éléments spécifiques et obligatoires, associés à la validation du diplôme

									ECTS
STLFI.P04	Parcours Expérience de la recherche								2
STLFI.P05	Parcours Développement Durable & Responsabilité Sociétale								2
STLFI.P06	Parcours Expérience Internationale								2
STLFI.P07	Parcours Expérience en entreprise (30 semaines de stages effectuées)								

Diplôme d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne

Filière sous statut étudiant

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2026-2027

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

1. **Un semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période de début septembre à fin janvier et semestre de printemps pour la période de début février à fin juin.
2. **Un module** désigne un enseignement composé de cours, de travaux dirigés, de travaux pratiques et éventuellement de projets. Chaque module peut donner lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs épreuves.
3. Un **bloc** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques ou des objectifs pédagogiques communs. Une note finale peut être attribuée à chaque bloc résultant d'une moyenne pondérée des notes finales des modules qui le composent. A chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'étudiant.
4. Un élément spécifique associé à la validation du diplôme désigne des activités pédagogiques nécessaires pour l'obtention du diplôme. La validation ne dépend pas forcément d'une note.
5. Une **épreuve** désigne tout travail contribuant à l'évaluation d'un module d'enseignement. Lorsqu'un système de **notation** est utilisé, les notes attribuées sont comprises entre 0 et 20.
6. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen est un système de transfert et d'accumulation de crédits. Il est basé sur la charge de travail totale à fournir par un étudiant à plein temps pour atteindre les objectifs d'une année de formation à 60 crédits. Aujourd'hui, ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Un élève qui valide un bloc reçoit donc les crédits associés à ce bloc. Dans ce cas, un grade peut lui être affecté (tableau 1). En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable

Tableau 1 : Principe d'attribution des grades.

7. Le **bulletin de notes** désigne le détail des résultats de l'étudiant durant une période de la formation (semestre ou année) après délibération du jury concerné.
8. Les statuts de l'étudiant conduisant à la validation ou la non validation d'une année ou d'un semestre d'enseignement sont les suivants :
 - a. **ADM** pour « **Admis** » désigne le statut d'un étudiant ayant validé toutes les obligations requises de l'année ou du semestre.
 - b. **AJ** pour « **Ajourné** » désigne le statut d'un étudiant qui a suivi toutes les évaluations académiques prévues et n'ayant pas atteint les objectifs pédagogiques de l'année ou du semestre.
 - c. **ADJ** pour « **Admis sur décision de jury** » désigne le statut d'un étudiant n'ayant pas complètement validé les obligations requises de l'année ou du semestre mais déclaré Admis par le jury.
 - d. **DEM** pour « **Démission** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable ayant démissionné au cours du semestre.
 - e. Le terme « **Année Blanche** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable n'ayant pu terminer sa formation pour raison médicale. L'année entamée n'est pas comptabilisée comme une année de formation au sein de l'école.
 - f. **DEF** pour « **Défaillant** » désigne le statut d'un étudiant non évaluable pour toute autre raison que les 2 cas précédents.

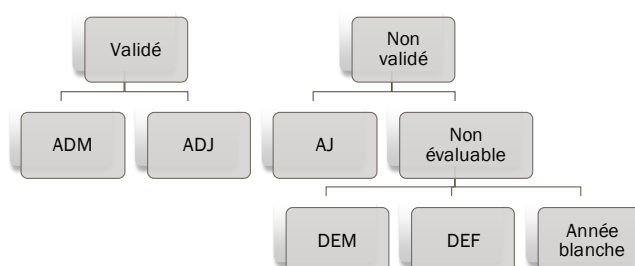


Figure 1 : Différents statuts possibles après délibération du jury

B. Organisation du contrôle des connaissances

9. Le cycle de formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres. Chaque année universitaire est découpée en 2 semestres. Au cours du semestre 7, un jury attribue à chaque étudiante ou étudiant un parcours de spécialité en tenant compte de plusieurs critères : les préférences personnelles, les résultats académiques obtenus lors des semestres 5 et 6 ainsi que ceux du début du semestre 7, le nombre des absences constatées depuis le semestre 5 et de la capacité d'accueil des différents parcours de spécialité définie chaque année.
10. Dans le cas où une note finale sur 20 est attribuée au bloc, celui-ci est dit « validé » (grades A, B, C, D ou E) si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et si toutes les notes finales des modules dans lesquels au moins 2 épreuves ont été organisées, sont supérieures ou égales à 6/20. Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé. Dans ce cas, le grade F correspond à une note strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué. Dans le cas où aucune note n'est attribuée au bloc, la validation repose sur des attendus spécifiques définis dans les modules du bloc et aucun grade n'est associé à ce bloc.
11. La formation est organisée en régime de contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique.
 - b. En début de module, l'équipe pédagogique précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités concernant l'évaluation du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque bloc d'enseignement donnant droit à des crédits ECTS comporte un nombre minimal d'épreuves. Ces épreuves doivent être réparties entre les modules qui composent le bloc ; ceci garantit à l'étudiant le principe de seconde chance.
 - d. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une épreuve. Le nombre minimal d'épreuves par module est déterminé en fonction de la charge totale de travail comme suit :

Charge totale de travail (en heure)	Nombre minimal d'épreuves
≤29	1
30 à 59	2
60 à 99	3
≥100	4

Tableau 2 : Nombre minimal d'épreuves en fonction de la charge totale de travail

Lorsqu'un module d'enseignement comporte plusieurs épreuves, le coefficient attribué à chacune d'entre elles ne peut excéder 60 % de la note finale.

- e. Tout étudiant qui remet un document écrit servant à évaluer ses connaissances dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de paragraphe ou de passage entier résultant du travail d'autrui ou généré par les outils d'intelligence artificielle. Seules les courtes citations sont permises si le nom de leur auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués. Il est rappelé que le plagiat est considéré comme une fraude passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.
12. Les modules d'enseignement composés uniquement d'un projet, de travaux pratiques ou de stages, ainsi que les modules mutualisés avec d'autres formations, peuvent déroger à l'article (11.e). Les blocs entièrement mutualisés avec d'autres formations peuvent déroger à l'article (11.c).

13. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre, la validation de tous les blocs d'enseignement du semestre.
14. Le jury de semestre examine les résultats obtenus, statue sur la validation du semestre et peut attribuer des mentions aux étudiants admis aux semestres 5, 6, 7, 8 et 9 :
 - Mention **TRES BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A avec au plus 1 grade B.
 - Mention **BIEN** : pour validation uniquement avec des grades A et B avec au plus 1 grade C.
 - Mention **ASSEZ BIEN** : pour une validation uniquement avec des grades A, B et C avec au plus 1 grade D.
15. Dans le cas d'une mobilité académique, les conditions de validation des crédits ECTS correspondants au semestre sont entièrement définies et mises en place par l'établissement d'accueil. L'étudiant ne pourra prétendre à une session de rattrapage à Télécom Saint-Etienne.
16. Le jury d'année autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen des résultats des deux semestres.
Il peut valider, le cas échéant, des éléments spécifiques associés à la validation du diplôme, réalisés par les étudiants au cours de l'année écoulée.
17. Dans le cas où le jury d'année ne valide pas le passage en année supérieure, il peut prononcer une autorisation de redoublement assortie de conditions et de recommandations consignées dans un contrat pédagogique individuel. L'autorisation de redoubler n'est pas accordée systématiquement, le jury d'année pouvant prononcer l'exclusion. En outre, le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois au cours de la scolarité.
18. Le jury de diplôme attribue le titre d'ingénieur de Télécom Saint-Etienne aux étudiants ayant :
 - Validé les deux semestres de la troisième année du cycle ingénieur ;
 - Acquis les éléments spécifiques associés à la validation du diplôme suivants :
 - Un minimum de 30 semaines d'expérience en entreprise (ou l'équivalent en heures dans l'entreprise sur la base de 35h par semaine) sur des missions validées par l'école, durant leur cursus ingénieur.
 - Les attendus en matière d'expérience à l'international (parmi lesquels un niveau B2 en anglais - comparable au score 800 au TOEIC - et d'une mobilité d'au moins 16 semaines).
 - Les attendus en matière développement durable et responsabilité sociétale.
 - Les attendus en matière d'expérience de la recherche.

Dans le cas où l'élève ne valide pas ces éléments spécifiques, les notes obtenues dans les autres modules sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année n+2, l'année n étant celle de la fin de sa scolarité en cursus ingénieur. Le diplôme ne sera délivré par le jury de diplôme qu'à la remise de la totalité des documents complémentaires permettant de valider les éléments en question (cachet de la poste faisant foi).
19. Le jury de diplôme peut attribuer des mentions particulières, en tenant compte de l'ensemble de la scolarité.
20. La durée maximale des études au sein de l'école peut être supérieure à 3 années dans les cas suivants : redoublement, période de césure ou dérogation en cas de problèmes de santé graves. Toutefois, la formation ne doit pas être interrompue plus de 3 semestres consécutifs.
21. Une année de césure correspondant à une suspension temporaire de la formation peut être accordée à un étudiant. La demande d'année de césure doit être formulée par un dossier motivé adressé à la direction des études. Ce dossier doit être soumis au plus tard le 15 mai de l'année précédant la période envisagée. La période de césure n'est pas obligatoire et ne peut en aucun cas se substituer aux activités d'enseignement prévues dans la formation.

C. Assiduité

22. La présence à toute activité pédagogique est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
23. Une absence à une séance doit obligatoirement être déclarée dans les 48h ouvrées à la scolarité, par mail à scoFISE1, scoFISE2 ou scoFISE3@telecom-st-etienne.fr, selon l'année d'inscription. En cas de non-respect des délais, l'absence est considérée comme non déclarée. Au-delà de 3 absences non déclarées, l'étudiant est non évaluable au semestre, et par conséquent à tous les blocs d'enseignement pour lesquels les notes finales ne sont pas calculées.
24. En cas d'absences répétées, un décompte en nombre d'heures est établi par semestre. Les conditions d'apprentissage ne sont plus conformes aux exigences de la formation d'ingénieurs dans les cas suivants :
 - a. Le nombre d'heures d'absence par semestre ne doit pas dépasser 10% du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au semestre et par conséquent à tous les blocs d'enseignement pour lesquels les notes finales ne sont pas calculées.

- b. Le nombre d'heures d'absence par bloc ne doit pas dépasser 10% du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au bloc d'enseignement et par conséquent au semestre.
 - c. Le nombre d'heures d'absence par module ne doit pas dépasser 50% des heures du temps présentiel prévu dans la maquette de formation. Si ce taux est dépassé, l'étudiant est non évaluable au module et par conséquent au bloc et au semestre.
- 25.** En cas d'absence à une épreuve, l'enseignant doit organiser pour l'étudiant une épreuve de substitution sous la forme de son choix. Tous modules confondus, le nombre total d'épreuves de substitution organisées pour un étudiant est limité à 3 par semestre. Si l'absence n'est pas déclarée dans les délais fixés à l'article 23 ou si le nombre total d'épreuves de substitution est épuisé, l'étudiant ne peut prétendre à une épreuve de substitution. Il est déclaré non évaluable au module et par conséquent au bloc et au semestre. Toutefois, l'enseignant peut décider de ne pas faire repasser l'épreuve. Les coefficients correspondant aux autres épreuves sont alors ajustés de façon à ne pas tenir compte de la note manquante dans le cas où la notation sur 20 est utilisée. Cette règle s'applique uniquement si l'étudiant a participé à un nombre d'épreuves couvrant au moins 85% des coefficients prévus pour le calcul de la note finale du module.
- 26.** Dans le cas où une épreuve nécessite un rendu, toute soumission hors délai fait l'objet de pénalités. En cas d'absence de rendu, l'étudiant est déclaré non évaluable.
- 27.** Une épreuve sur la plateforme pédagogique de l'école peut être réalisée au cours d'une période fixée hors créneau d'emploi du temps. En cas de non réalisation de cette épreuve, l'étudiant est déclaré non évaluable au module concerné.

D. Reconnaissance de l'engagement étudiant

- 28.** La commission « Engagement Etudiant » étudie les demandes de bonifications des étudiants à la fin de chaque semestre sur demande explicite des intéressés. Cette commission est composée du ou des responsables pédagogiques de la formation et des étudiants élus au conseil de gouvernance de Télécom Saint-Etienne.
- 29.** Le cumul avec d'autres bonifications dont peut bénéficier l'étudiant ne peut en aucun cas dépasser le niveau maximum arrêté par l'Université.
- 30.** La bonification accordée est répartie sur l'ensemble des blocs d'enseignement du semestre au prorata du nombre d'ECTS. Elle ne peut être appliquée qu'au titre du diplôme d'inscription principale.
- 31.** Les présidents des associations de Télécom Saint-Etienne peuvent prétendre sur justification à une bonification.
- 32.** Les étudiants investis dans la vie institutionnelle de l'établissement, œuvrant pour le compte de l'école ou pour des associations reconnues par l'Université Jean Monnet ou domiciliées à Télécom Saint-Etienne peuvent également bénéficier de bonus. Le contenu des dossiers, les possibilités de bonification et le processus de demande sont explicités dans une convention spécifique signée entre la fédération des associations et l'école.

E. Contestation d'une décision de jury

- 33.** Suite à une décision de jury, l'étudiant peut contester ladite décision le concernant en réalisant un certain nombre de recours de façon séquentielle. Les recours se font obligatoirement par écrit.
- 34.** D'abord, auprès du président du jury, si la contestation résulte d'erreurs matérielles dans le report ou le calcul des résultats.
- 35.** Ensuite l'étudiant peut solliciter le réexamen de son cas par recours gracieux adressé au directeur de Télécom Saint-Etienne.
- 36.** L'étudiant peut ensuite adresser un recours gracieux à la présidence de l'Université (auprès de la DFIP).
- 37.** Le délai de recours contentieux de deux mois prend effet dès réception du relevé de notes par l'étudiant.

Annexe : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues

L'école utilise les niveaux du cadre commun européen pour définir les compétences linguistiques.

Le tableau ci-après rappelle l'échelle globale de ce référentiel.

UTILISATEUR EXPÉRIMENTÉ	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
UTILISATEUR INDÉPENDANT	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
UTILISATEUR ÉLÉMENTAIRE	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. – et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Tableau 2 : Niveaux communs de compétences

Master mention « Information, communication »

Parcours :

- Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique (temps complet)
- Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique (alternance)

REGLEMENT des ETUDES et MODALITES de CONTROLE des CONNAISSANCES et des COMPETENCES

Année universitaire 2026-2027

Introduction

1. La formation présentée se conforme au règlement général des études à l'UJM adopté par la CFVU et en vigueur pour l'année en cours.
2. Le présent document précise les conditions d'études et d'évaluation et les règles spécifiques, dérogatoires ou complémentaires au règlement général de l'UJM.

Conditions générales

A. Glossaire et définitions

3. La **mention** de master définit et fait partie de l'intitulé du diplôme national de licence. Il s'agit ici du diplôme de master mention « Information, Communication ». Il certifie de l'acquisition de connaissances et de compétences définies nationalement.
4. Le **parcours** de master est une coloration, une thématique ou un contexte spécifiques d'application des compétences de la mention de master. Il s'agit ici du parcours « Design de Communication : Innovation et Médiation Numérique ».
5. **Semestre** désigne les périodes d'enseignements de l'année. On parle de semestre d'automne pour la période débutant en septembre et de semestre de printemps pour la période débutant en janvier ou février. Les dates précises sont fixées dans le calendrier annuel de la formation.
6. **Module** désigne un enseignement composé d'activités pédagogiques : cours, travaux dirigés, travaux pratiques, projets, travail personnel, ... Chaque module donne lieu à une note finale qui peut résulter de plusieurs évaluations.
7. Un **bloc** ou **unité** d'enseignement est un ensemble de modules regroupés sur des thématiques, des objectifs pédagogiques et/ou des compétences. Chaque bloc est sanctionné par une note finale, résultant d'une moyenne pondérée des modules qui le composent. À chaque bloc est attribué un nombre d'ECTS en rapport avec la quantité de travail à fournir par l'apprenti.
8. **Notation.** Le système de notation utilisé se base sur des notes comprises entre 0 et 20.
9. **ECTS** est l'abréviation de « European Credits Transfer System ». Ce système européen créé initialement pour favoriser la mobilité internationale des étudiants est devenu un système de transfert et d'accumulation de crédits. Aujourd'hui ces crédits sont souvent utilisés pour comptabiliser les résultats des étudiants, même en l'absence de mobilité. Ces crédits sont accompagnés d'un grade défini selon le tableau suivant. Un élève qui valide un bloc (grade A, B, C, D, E) reçoit donc les crédits associés à ce bloc. En cas d'effectif étudiant trop faible, des ajustements peuvent être réalisés dans l'affectation des grades.

Grade ECTS	Répartition des étudiants ayant réussi	Appréciation
A	Les meilleurs 10%	Excellent
B	25% (10% à 35%)	Très bien
C	30% (35% à 65%)	Bien
D	25% (65% à 90%)	Assez Bien
E	10% (90% à 100%)	Passable
Fx	Echec	Légèrement insuffisant
F	Echec	Insuffisant

Tableau 1 : Définition des grades.

B. Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

10. Le cycle de formation se déroule sur 2 années soit 4 semestres, chaque année universitaire étant découpée en 2 semestres
11. Tous les modules d'enseignement sont évalués en contrôle continu intégral en session unique.
 - a. L'évaluation de chaque module d'enseignement consiste en une série d'épreuves ou de productions diversifiées individuelles ou collectives, réparties régulièrement pendant le déroulement pédagogique. Dans le cas où l'évaluation fait appel à la remise d'un document, tout retard peut être considéré comme une absence non justifiée.
 - b. En début de module, l'équipe pédagogique qui en est responsable, précise auprès des étudiants l'organisation temporelle ainsi que les modalités de toutes les évaluations du module d'enseignement dont elle a la charge.
 - c. Chaque module d'enseignement comporte au minimum une évaluation donnant lieu à notation.
 - d. Si le responsable du module juge les résultats d'un étudiant insuffisants, il est en droit d'imposer à cet étudiant une évaluation supplémentaire dont le résultat ne sera pas pris en compte dans les calculs de moyenne mais sera transmis au jury.
 - e. Un étudiant n'ayant pas obtenu la note moyenne dans un module dont le résultat est basé sur une évaluation unique, peut demander une deuxième chance. Cette nouvelle évaluation, qui peut être différente de la première, remplace alors la précédente. Cet article ne s'applique pas aux stages, projets et workshops.
12. Un bloc est dit « validé » si sa note est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les notes finales des modules intégrant plusieurs épreuves soient supérieures ou égales à 6/20 (grade A, B, C, D ou E). Dans le cas contraire, le bloc n'est pas validé : le grade F sanctionne alors une note au bloc strictement inférieure à 8/20, sinon le grade Fx est attribué.
13. La validation d'un semestre nécessite, sauf décision contraire du jury de semestre :
 - L'attribution d'une note finale pour chaque module
 - La validation indépendante de tous les blocs d'enseignement du semestre, les blocs n'étant pas compensables entre eux.

Des mentions sont attribuées au semestre selon la moyenne générale semestrielle obtenue par l'étudiant. La règle d'attribution est la suivante : AB pour une moyenne supérieure ou égale à 12/20, B pour une moyenne supérieure ou égale à 14/20, TB pour une moyenne supérieure ou égale à 16/20).
14. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
15. Le jury de première année, autorise ou n'autorise pas le passage en année supérieure après examen des résultats des deux semestres.
16. Le jury de deuxième année examine les résultats des 4 semestres pour attribuer le diplôme.
17. En cas de résultats insuffisants, le jury d'année peut prononcer une autorisation de redoublement assortie de conditions qui sont consignées dans un contrat pédagogique applicable pour l'année de redoublement. L'autorisation de redoubler n'est pas de droit, elle est soumise à l'avis du jury.

C. Assiduité

18. La présence à tous les enseignements est obligatoire et fait l'objet de vérifications.
19. Une absence à une séance doit obligatoirement être déclarée par mail à la scolarité dans les 48h ouvrées.
20. Une absence à une séance d'enseignement est dite justifiée si le responsable pédagogique valide les pièces justificatives fournies à la scolarité lors de son retour en cours.
21. En cas de non-respect des délais et des procédures décrits précédemment, l'absence sera considérée automatiquement comme injustifiée.
22. Lorsqu'une absence à une évaluation est justifiée, le coefficient de l'épreuve comptant pour la moyenne du module est porté à zéro. L'enseignant est en droit d'imposer à l'étudiant de rattraper l'évaluation y compris avec un travail de type différent.
23. Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne la mention « défaillant » au module d'enseignement, rendant impossible la validation du bloc concerné et donc du semestre.

24. Dans le cas où une épreuve nécessite un rendu, toute soumission hors délai fait l'objet de pénalités. En cas d'absence de rendu, l'étudiant est déclaré non évaluable et la mention « défaillant » est portée sur son bulletin, rendant impossible la validation du semestre.
25. Les conditions d'apprentissage sont réputées non conformes aux exigences de la formation dès lors que l'une au moins des situations suivantes est constatée au cours d'un semestre :
 - le nombre d'absences injustifiées est strictement supérieur à 13
 - le volume total d'heures d'absence, toutes causes confondues, dépasse 10 % du volume d'heures en présentiel prévu dans la maquette de formation.Une seule de ces situations entraîne la mention « défaillant » au semestre, rendant impossible la validation du semestre.

D. Spécificités pour les alternants

Les étudiants ayant signé un contrat d'alternance avec une entreprise sur des missions en lien avec les objectifs de la formation suivent le parcours alternance de la formation.

26. La formation en alternance se déroule sur deux années ou sur la deuxième année.
 - Un candidat n'ayant pas réalisé d'alternance au 1^{er} décembre de l'année suivant la rentrée de septembre, ne pourra être évalué sur ces compétences d'alternant et ne pourra donc valider le bloc « Alternance » du premier semestre.
 - En cas de rupture du contrat d'apprentissage en cours de formation, l'apprenti ne pourra valider le bloc « Alternance » du semestre en cours, s'il passe plus de 1 mois sans contrat.
27. Lors d'une absence non prévue, l'apprenti se doit d'informer l'école dès que possible soit par mail soit par téléphone.
28. Une absence à une séance d'enseignement est dite justifiée si elle entre dans le cadre des justifications prévues par le code du travail.